

File Name: 956.pdf

UNESCO Region: AFRICA

SITE NAME: **Island of Saint-Louis**

DATE OF INSCRIPTION: 2nd December 2000

STATE PARTY: SENEGAL

CRITERIA: C (ii)(iv)

DECISION OF THE WORLD HERITAGE COMMITTEE:

Criterion (ii): The historic town of Saint-Louis exhibits an important exchange of values and influences on the development of education and culture, architecture, craftsmanship, and services in a large part of West Africa.

Criterion (iv): The Island of Saint-Louis, a former capital of West Africa, is an outstanding example of a colonial city, characterized by its particular natural setting, and it illustrates the development of colonial government in this region.

ICOMOS informed the Committee that it had received a map of the property responding to the request by the Bureau to expand the boundaries of the property to include the entire island.

BRIEF DESCRIPTIONS

Founded as a French colonial settlement in the 17th century, the Island of Saint-Louis was urbanized in the mid-19th century. It was the capital of Senegal from 1872 to 1957 and played an important cultural and economic role in the whole of West Africa. The location of the town on an island at the mouth of the Senegal River, its regular town plan, the system of quays, and the characteristic colonial architecture give Saint-Louis its particular quality and identity.

1.b State, Province or Region: Region of Saint-Louis

1.d Exact location: 16° 1' N, 16° 30' W



Reg. N° C 956 Date 17.9.98

part 1 Copy N° 3

**ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR
L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE**

Date de réception :

N° d'ordre _____

Convention concernant la protection
du Patrimoine mondial, culturel et naturel

**LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL
Formulaire de proposition d'inscription**

Aux termes de la Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel, adoptée par la Conférence générale de l'UNESCO en 1972, le comité intergouvernemental de la protection du patrimoine mondial culturel et naturel, ci-après dénommé "le Comité du patrimoine mondial", établit, sous le nom de "liste du patrimoine mondial", une liste des biens du patrimoine culturel et naturel tel qu'il est défini dans la Convention et qu'il considère comme ayant une valeur universelle exceptionnelle en application des critères qu'il a établis.

Le présent formulaire a pour objet de permettre aux Etats parties de soumettre au Comité du patrimoine mondial des propositions concernant les biens situés sur leur territoire qu'ils estiment susceptibles d'être inscrits sur la liste du patrimoine mondial selon les critères que le Comité a adoptés et qui figurent dans les "orientations devant guider la mise en oeuvre de la Convention du patrimoine mondial". Seules les propositions d'inscription reçues au Secrétariat avant le 1^{er} octobre seront prises en considération par le Comité du patrimoine mondial pendant l'année qui suit. Le Comité rappelle aux Etats parties sa décision de ne pas prendre en considération les propositions d'inscription de biens culturels qui ne figurent pas sur leur liste indicative de biens culturels. De même, en ce qui concerne les biens naturels, priorité sera donnée à l'examen des propositions relatives aux biens figurant sur une liste indicative soumise par l'Etat partie intéressé.

L'attention des Etats parties est attirée sur le fait que toutes les propositions d'inscription soumises feront l'objet d'une évaluation technique par des organisations non gouvernementales (l'ICOMOS pour les biens culturels ; l'UICN pour les biens naturels).

On trouvera en annexe des notes qui aideront à remplir le présent formulaire. Les renseignements demandés devront être dactylographiés dans les espaces réservés à cet effet. Des renseignements supplémentaires pourront être fournis sur des pages jointes au formulaire.

Il y a lieu de noter que le Comité du patrimoine mondial conservera toute la documentation (cartes, plans, photographies*, etc.) soumise à l'appui des propositions d'inscription.

Le formulaire rempli en anglais ou en français devra être adressé en trois exemplaires, par l'intermédiaire de la Commission nationale pour l'UNESCO et / ou de la Délégation permanente de l'Etat partie auprès de l'UNESCO, au :

Centre du patrimoine mondial
UNESCO
7, Place de Fontenoy, 75352 Paris 07 SP
Tél. : 33 (1) 45 68 15 71
Fax : 33 (1) 40 56 95 70

Dans la mesure du possible, veuillez remplir le formulaire d'autorisation ci-joint pour accorder à l'UNESCO le droit d'utiliser ce matériel photographique pour des activités de promotion.

WHC.95/WS.1

FORMULAIRE

<p>1. <u>Localisation précise</u></p> <p>a) <u>Pays</u></p>	<p>REPUBLIQUE DU SENEGAL</p>
<p>b) <u>Etat, province ou région</u></p>	<p>REGION DE SAINT-LOUIS VILLE DE SAINT-LOUIS</p>
<p>c) <u>Nom du bien</u></p>	<p>ILE DE SAINT-LOUIS</p>
<p>d) <u>Emplacement exact sur les cartes avec indication des coordonnées géographiques</u></p>	<p>Nord Ouest du Sénégal latitude de 16°.30, longitude 16°.05- Les limites géographiques du bien sont constituées par les rives des bras du fleuve qui entourent l'île. L'île fait environ 2,5 km de long sur 300 m de large en moyenne</p>
<p>e) <u>Cartes et / ou plans</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Carte du Sénégal - situation du bien - Photographie aérienne (1995) - Carte cadastrale - Carte routière du Sénégal
<p>2. <u>Données juridiques</u></p> <p>a) <u>Propriétaire</u></p>	<p>ETAT DU SENEGAL</p>

<p><i>c) Institution ou administration nationale responsable</i></p>	<p>Ministère de la Culture - Dakar - Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat - Dakar - Ville de Saint-Louis</p>
<p><i>d) Administrations et organisations nationales associées (le cas échéant)</i></p>	<p>Syndicat d'Initiative et de Tourisme Convention des Saint-Louisiens</p>
<p>3. <u>Identification</u></p> <p><i>a) Historique</i></p>	<p>L'histoire de l'île commence en 1659 avec l'édification du fort de la Compagnie du Cap-Vert par le français Louis Caullier. Bien que réputée française, Saint-Louis tomba à trois reprises sous domination anglaise de janvier à juillet 1693, d'avril à janvier 1779, et enfin de 1809 à 1817.</p> <p>À l'origine site insalubre et inhospitalier, Saint-Louis est devenue en 1872 une Commune de plein exercice qui connaîtra son apogée en 1895 grâce à une urbanisation initiée et conduite de 1854 à 1865 par le Gouverneur Faidherbe. Capitale du Sénégal et de l'Afrique Occidentale (AOF) Saint-Louis fut également un centre de rayonnement culturel et artistique. Le premier Musée industriel, ethnographique et historique de l'AOF y fut ouvert dès le 15 mars 1864.</p> <p>L'école, les institutions et services publics y furent créés dès cette période de même que le premier bataillon des tirailleurs sénégalais et le tribunal musulman.</p> <p>La paix qui régnait dans la colonie contribua au développement des activités économiques et commerciales favorisant ainsi à l'essor et au rayonnement de la ville.</p> <p>Saint-Louis perd les fonctions de capitale de l'AOF en 1902 et du Sénégal en 1957.</p>
<p><i>b) Description et inventaire</i></p>	<p>Première ville coloniale édifiée en Afrique occidentale, le centre historique de Saint-Louis est divisée en trois grandes parties : le quartier dit "Nord", le quartier dit "Sud", et au milieu la "Place Faidherbe et le Palais du Gouvernement" - L'ensemble est logé dans un magnifique plan d'eau constitué par les deux bras du fleuve Sénégal qui le séparent de la partie maritime de la ville, la langue de barbarie d'une part, et du quartier Sor.</p> <p>L'île est ceinturée par des quais sur lesquels débouchent toutes les rues transversales ce qui lui confère une physionomie particulière et spécifique. Les trottoirs permettent une bonne circulation des piétons.</p> <p>Du point de vue architectural, la beauté du style colonial séduit encore le visiteur avec les bâtiments à étages aux balcons en bois ou en fer forgé, les toitures en tuiles rouges, et les portes et fenêtres à persiennes (lames françaises)</p>

<p><i>c) Documentation photographique et / ou cinématographique</i></p>	<p>DOCUMENTATION PHOTOGRAPHIQUE JOINTE</p>
<p><i>d) Bibliographie</i></p>	<p>LISTE JOINTE</p>
<p><u>4. Etat de préservation ou de conservation</u> <i>a) diagnostic</i></p>	<p>L'état de conservation du centre historique, relativement satisfaisant dans l'ensemble jusqu'au milieu du siècle a souffert de la conséquence du transfert de la capitale du Sénégal de Saint-Louis à Dakar.</p> <p>Aujourd'hui, de plus en plus de bâtiments menacent ruines et les travaux de restauration menés clandestinement par des propriétaires ou occupants aux moyens limités ont des conséquences fâcheuses sur l'architecture.</p> <p>Toutefois, le centre historique conserve malgré tout sur harmonie architecturale ainsi que toute son authenticité .</p>

<p><i>b) Historique de la préservation ou de conservation et plan de gestion</i></p>	<p>Différents travaux de restauration totale ou partielle ont été effectués depuis des décennies par les pouvoirs publics sur les bâtiments faisant partie de son patrimoine. Beaucoup reste encore à faire. Cela est également valable pour les propriétés privées. La priorité est donnée aux immeubles encore fonctionnels et qui menacent ruines et dont l'intérêt architectural est certain.</p>
<p><i>c) Moyens de préservation ou de conservation et plan de gestion</i></p>	<p>Inscrite sur la liste des sites et monuments depuis 1975, Saint-Louis est constituée en zone de rénovation urbaine par décret n°76.271 du 03 mars 1976.</p> <p>Une antenne du Bureau d'Architecture des monuments historiques a été ouverte sur place. Il existe un plan de sauvegarde élaboré par Louis Barge international en 1983 et un autre par Christophe PAWLOSKI en 1984. Le dernier plan en date comporte un cahier de prescriptions techniques et date de 1997. Il a été réalisé par le Cabinet Archi + de Fodé DIOP.</p>
<p><i>d) Plans de développement régional</i></p>	<p>Il n'existe aucun plan de développement régional comportant des dispositions relatives au centre historique.</p> <p>Donc aucune incidence négative n'est à craindre pour la sauvegarde et l'intégrité du bien;</p>
<p><u>5. Justification de l'inscription sur la liste du patrimoine mondial</u></p> <p><i>a) Bien culturel</i></p>	<p>Le centre historique de Saint -Louis du Sénégal est un bien culturel de valeur universelle exceptionnelle.</p>

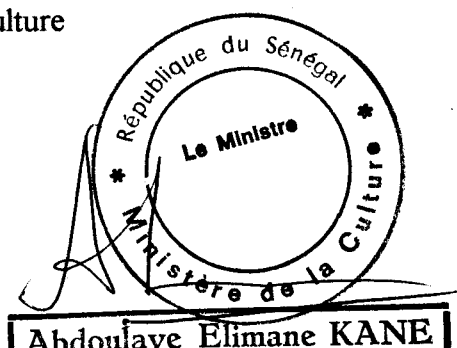
<p><i>i) Raisons pour lesquelles le bien est considéré comme répondant à l'un ou à plusieurs critères pour le patrimoine culturel, avec, le cas échéant, une évaluation comparative du bien par rapport à d'autres biens du même type</i></p>	<p>Le bien proposé pour inscription au titre des critères II et IV est certes un centre historique colonial mais il est unique à la fois de part son plan d'eau parce que logé entre les deux bas du fleuve et pour l'originalité des quais qui le ceinturent et sur lesquels aboutissent toutes les rues transversales.</p> <p>En réalité Saint-Louis, du point de vue de son implantation, de son environnement et de son plan cadastral n'est comparable à aucune autre ville coloniale. Saint-Louis a exercé une influence considérable sur le reste de l'Afrique sous domination française et bien au-delà de cet espace aussi bien sur le plan de l'architecture, de l'éducation, de la Culture, que de l'artisanat d'art et de service. Les maçons, menuisiers, charpentiers, bijoutiers, et autres ont essaimé même en zone anglophone où ils ont travaillé et formé des autochtones à l'exercice de leur métier.</p>
<p><i>ii) Evaluation de l'état actuel de conservation à des biens similaires situés ailleurs</i></p>	<p>L'état de conservation du bien proposé est relativement satisfaisant comparativement à d'autres centres historiques comme celui de Bingerville en Côte-d'Ivoire. Toutefois, il existe de réels problèmes de conservation que la mobilisation de la communauté internationale suite à l'inscription sur la liste d'un patrimoine mondial permettront de résoudre.</p>
<p><i>iii) Indications relatives à l'authenticité du bien</i></p>	<p>La particularité du site : situation insulaire entre les deux bas du fleuve, nature du sol gorgé d'eau qui a imposé le choix et l'utilisation de techniques et de matériaux appropriés tels que les coquillages pour la fabrication de la chaux et des routes.</p> <p>Les limites naturelles du centre historique constituées par l'eau, excluent toute possibilité d'extension et par conséquent de modernisation. Des modifications existent certes par endroit, surtout au niveau du traitement des balcons et des ouvertures mais des correctifs peuvent être apportés.</p>

Signé au nom de la République du Sénégal par :

Nom et prénom : Monsieur Abdoulaye Elimane KANE

Titre : Ministre de la Culture

Date : 19 NOV. 1997





République du Sénégal
Ministère de la Culture

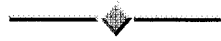
Reg. N°. C956 Date 17.9.98
part 2 Copy N°. 3

Demande d'inscription sur la liste
du patrimoine mondial de l'UNESCO
de l'île de Saint-Louis

PRESENTATION DU BIEN

Proposition Complétée
Présentée par le Sénégal

SOMMAIRE



**I / PLACE DE SAINT-LOUIS PARMIS LES VILLES COLONIALES
FRANCAISES EN AFRIQUE AU SUD DU SAHARA**

II / LES ORIGINES DE LA VILLE

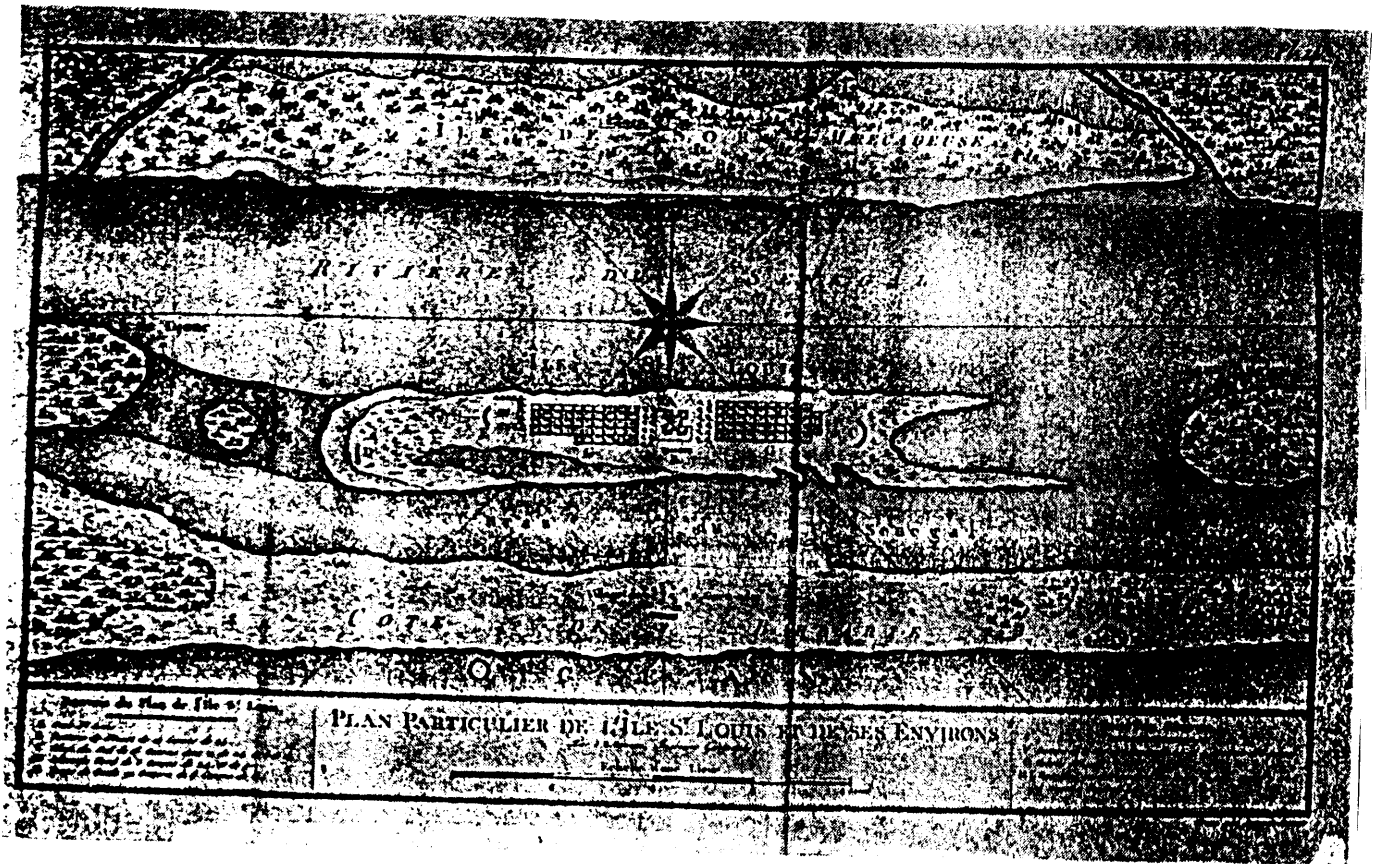
III / HISTORIQUE

IV / MORPHOLOGIE URBAINE

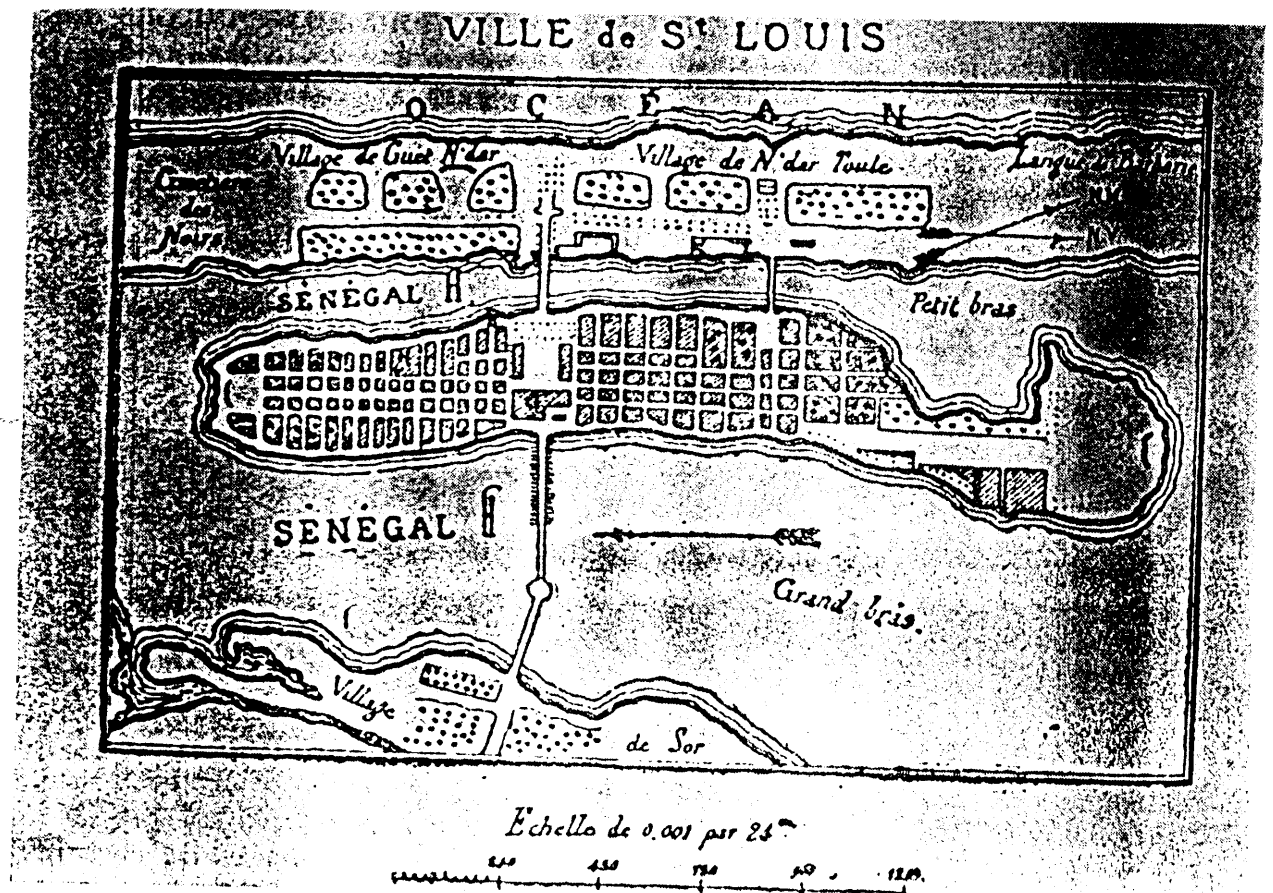
**V / HISTORIQUE ET DESCRIPTION DE QUELQUES
MONUMENTS**

VI / ANNEXES

- **Calendrier Historique**
- **Liste des différents Mairies**
- **Carte zone protégée/zone tampon**



Ile de Saint-Louis : -ci-dessus, plan de 1789 d'après Pruneau de Pommegorge
 -ci-dessous, plan datant de l'époque de Faidherbe 1854/63



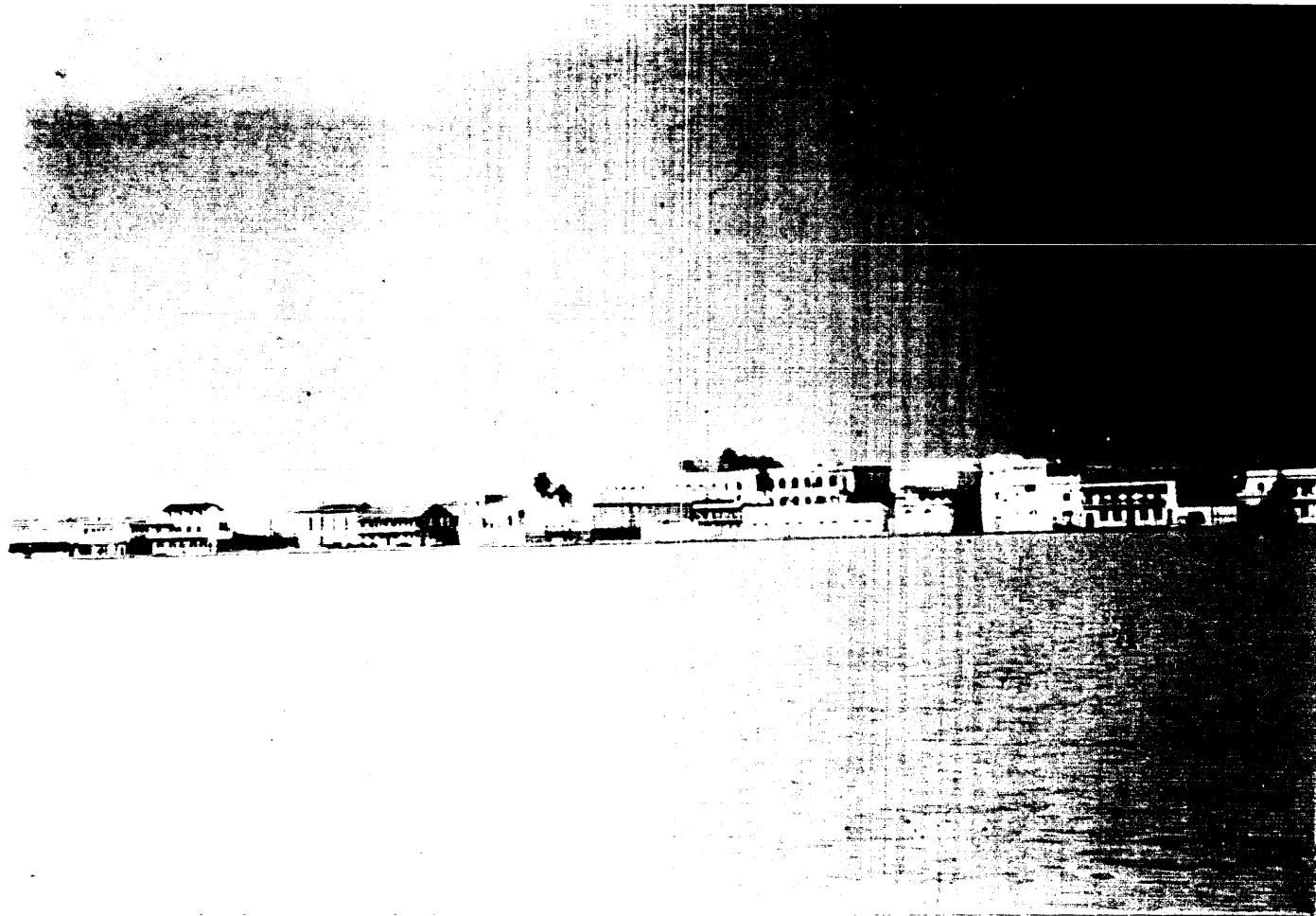


PLANCHE N° 1 : Vue de l'île à partir du continent

*“Au commencement était le Fort de l’Ile de Saint-Louis”
“C’est dans ce creuset de briques et de chaux qu’à
débuté la fusion des deux civilisations par l’intermédiaire
des hommes et des marchandises venus d’Europe et de
la Vallée du Sénégal”*

*Sylviane CAMARA
in Saint-Louis du Sénégal*

*“Saint-Louis du Sénégal, vieille ville française, centre
d’élégance et de bon goût Sénégalais.*

*Ousmane Socé DIOP
in KARIM*



PLANCHE N° 2 : Pont Faidherbe

I - PLACE DE SAINT-LOUIS PARMIS LES VILLES COLONIALES FRANÇAISES EN AFRIQUE AU SUD DU SAHARA.

1 - Les principales villes historiques.

L'occupation coloniale française a donné naissance, en Afrique au Sud du Sahara, à des villes nouvelles, toutes situées sur la façade atlantique du Continent, parcequ'elles polarisaient les activités de traite. Nées et développées à partir de la création des forts et comptoirs édifiés par les Compagnies à privilèges, ces villes ont connu leur essor grâce au dynamisme de leur commerce et aux ambitions de l'autorité coloniale pour elles; capitale administrative et politique, ou simple comptoir commercial.

Il s'y ajoute que la constitution de bourgeoisies locales généralement formées de métisses, et le souci des commerçants européens d'édifier des immeubles servaient à la fois de commerce et de logement ont impulsé le développement de villes de type européen, sur le continent.

La vocation administrative et militaire des villes a également contribué aux progrès enregistrés dans le domaine de l'urbanisme et de l'habitat à partir de la première moitié du XIXe siècle. Les principaux centres historiques que sont Gorée, Saint-Louis, Rufisque et Carabane pour le Sénégal, et Grand Bassam et Bingerville pour la Côte d'Ivoire, sont nées sur le site des forts ou comptoirs des compagnies et, ont en commun, l'architecture de type colonial qui est une adaptation climat tropical de celle développée dans le midi de la France.

Ses caractéristiques principales sont la toiture à briques rouges, les larges ouvertures que ferment des portes et fenêtres à persiennes (lames françaises) les patios et les balcons; le rez-de-chaussée est généralement aménagé pour servir de magasin de commerce ou d'entrepôt, et l'étage, plus aéré et plus frais, de logement.

Contrairement à l'architecture coloniale développée en Amérique latine, elle moins exubérante et monumentaliste. Toutefois, sa sobriété, comparativement à cette dernière, n'enlève en rien à sa beauté.

Grand-Bassam

Capitale de la Côte d'Ivoire jusqu'en 1900, année durant laquelle le transfert à Bingerville de la capitale décidé en 1899, suite à une épidémie de peste et de fièvre jaune qui coûta la vie à 3.000 africains et décima les trois quarts de la population européenne, fut effective.

La fondation de la ville remonte à 1843, avec la création du Fort Némoures par une mission française conduite par l'Amiral Guillaume VILLAUMEZ. Ce comptoir, de même que celui d'Asseni fondé à la même époque, fut abandonné à un armateur en 1870.

La ville dont l'architecture rappelle celle de Saint-Louis a fortement subi les conséquences du transfert prématurée de sa fonction de Capitale. L'état de conservation du bâti est préoccupant mais il existe une réelle volonté politique de réhabiliter la ville pour en faire un des pôles de développement touristique de la Côte d'Ivoire.

S'agissant de Bingerville, elle n'a été la capitale du pays que durant trente quatre ans, de 1900 à 1934. Le développement prodigieux d'Abidjan, la nouvelle Capital, a freiné à la fois son essor et ses ambitions.

Gorée (Sénégal)

Site inscrit sur la liste du patrimoine mondial depuis 1978, l'île de Gorée est relativement bien conservée.

Centre par excellence des activités de traite du bois d'ébène mais également de produits du cru, l'île sur laquelle se sont installés les hollandais dès 1617, a été portugaise et anglaise avant de devenir définitivement française.

Rufisque et Carabane (Sénégal)

Rufisque tout comme Carabane, île située en Casamance, au Sud du pays, ont été des comptoirs relativement importants .

Aux fonctions commerciales se sont ajoutées des fonctions militaires et éducatives qui ont contribué à leur essor à la fin du siècle passé et durant la première moitié de ce siècle. Aujourd'hui, il ne reste que des vestiges conservés et parfois dénaturés.

2- Saint-Louis du Sénégal capitale de l'A.O.F.

Ces villes coloniales, tout comme celle de Saint-Louis, ont certes connu leurs heures de gloire en tant que villes européennes jadis étreignant fièrement leurs belles batisses et aujourd'hui portant le poids des ages et avec lui un passé lourd de signification.

Mais il est à relever que Saint-Louis du Sénégal se distingue de toutes ces villes à la fois sur le plan de la conception et sur celui des fonctions.

Capitale de l'empire colonial française en Afrique noire, ville de référence, telle était la volonté de ceux qui, à partir du plan d'urbanisme de 1928, ont oeuvré à son développement. L'originalité de l'aménagement du site, la lutte contre les paillotes et l'amélioration de la voirie ont fait de Saint-Louis une ville historique coloniale unique dans Afrique coloniale française au sud du Sahara.

Les fonctions de capitale de l'Afrique occidentale française et du Sénégal en ont fait le centre administratif, militaire, commercial, politique et culturel que toutes les autres villes n'ont pas eu la chance d'être.

Saint-Louis a été la capitale des villes coloniales de par ses fonctions politiques et économiques, mais également parce qu'elle a été la plus importante d'entre elles tant du point de vu de la taille que de la richesse du patrimoine architectural.



PLANCHE N° 3 : Palais du Gouverneur ex Fort

II - LES ORIGINES

Située au Nord-Ouest du Sénégal, sur la façade atlantique, traversée par le fleuve sénégal qui s'ouvre et se referme sur la bande de terre qui constitue l'île, la ville de Saint-Louis est aujourd'hui la capitale administrative et politique de la région du même nom.

Cette région qui coïncide avec le territoire des anciennes provinces du Walo et du Fouta Toro s'étend sur une superficie de 44.127 km² soit, 22,4% du territoire national.

Le climat est de type tropical avec une période sèche allant de mai-juin à novembre et une saison pluvieuse, de moins en moins humide depuis le début de la sécheresse. Le climat est cependant doux de décembre à avril-mai du fait de l'influence de l'Anticyclone de Açores, ce qui rend le séjour particulièrement agréable.

En réalité si l'année 1659 est généralement considérée, comme l'année de la naissance de Saint-Louis avec l'édification par Louis CAULLIER du Fort de la Compagnie du Cap-Vert, il faut reconnaître que le destin de la ville était scellé dès 1633, lorsque Richelieu pris la décision de créer la première Compagnie à Charte au Sénégal : *La Compagnie du Cap-Vert*.

Cette décision a pour conséquence immédiate la création d'un établissement sur l'île de Biourt située au Sud de Saint-Louis par le Commandant de Vaisseau Thomas LAMBERT, envoyé par des commerçants de Rovau. Cet établissement déménagea par la suite sur l'île de BOSCOS qui sera à son tour abandonnée en raison des multiples inondations qui submergeaient l'île et entraînaient de très lourdes pertes matérielles.

C'est ainsi que le troisième déménagement mena la Compagnie sur l'île de Ndar avec l'implantation de Louis CAULLIER en 1659: le site qui allait devenir celui de la première ville européenne en Afrique noire venait d'être trouvé, sans pour autant qu'à cette époque, on puisse présager d'un avenir aussi prometteur pour cette île semblable à celles qui avaient été désaffectées.

Les différentes études sur l'histoire de la région ne signalent pas l'existence d'une occupation humaine avant l'arrivée des européens. L'île était déserte et à première vue sans intérêt, mais les Européens, une fois installés apprécièrent la nature de son climat, la sécurité qu'offrait la situation insulaire.

contre les attaques et pillages, l'évasion des esclaves et particulièrement les possibilités de mouillage des navires et d'aménagements de quai sur les rives des bras du fleuve.

Saint-Louis, en 1664, au moment de l'expropriation de la Compagnie du Cap-Vert et du Sénégal par la Compagnie des Indes occidentales n'était qu'un comptoir c'est-à-dire un entrepôt fortifié sous un quadrilatère de mur bastionné entourant plusieurs bâtiments, une chapelle ainsi qu'un jardin, un parc à bestiaux et un cimetière. On y comptait 11 pièces de canons, deux douzaines de mousquetons, douze fusils, douze mousquets, douze paires de pistolets, des piques, des hallabardes, et une certaine quantité de munitions (d'après une citation de Abdoulaye Soxna DIOP reprise par Brigaud et Vast).

La vocation commerciale de Saint-Louis s'est confirmée avec le monopole des compagnies à privilèges, et, après la suppression de ces dernières en 1791, de celui des établissements commerciaux et des commerçants européens et métis sur la gomme, les cuirs, le morfil, l'or, les céréales et autres produits de traite. L'île figure également parmi les points importants en matière de commerce du bois d'ébène. Les activités commerciales étaient tout aussi actives dans le sens inverse avec l'importation de produits manufacturés et de matériaux de construction.

Le pari de l'édification d'une ville restait à relever, alors qu'il n'existait que le Fort de la Compagnie comme édifice digne de ce nom. LACOURBE, inspecteur de la Compagnie à qui nous devons le premier dessin du Fort nous le décrit avec : "... quatre tourelles aussi bien bâties et qui font paraître l'habitation de fort loin, ... il y a une chapelle et quelques briques..."

Le défi à relever était d'autant plus grand il n'existait pas à proximité de matériaux de construction, notamment la pierre dont les carrières les plus proches se situaient à Rufisque, lieu distant de deux cents kilomètres. Toutefois, en découvrant et en localisant sur cartes topographiques les amas d'huîtres qu'il avait découverts dans la zone, LACOURBE apportait une contribution significative à l'édification ultérieure de la ville car les précieux coquillages servaient à faire de la chaux et des routes.

Toutefois, malgré ce handicap, la volonté des habitants de Saint-Louis de faire du comptoir riche de ses atouts que sont le commerce et l'école qui assure la formation des hommes, va impulser un véritable dynamisme à la construction d'édifices en dur en même temps qu'est menée un combat pour la suppression progressive des paillottes dont la réussite va considérablement changé le visage

de l'île. Cette lutte contre les paillottes qui sera intensifiée sous le commandement du Gouverneur Faidherbe est, plus que tout, révélateur de la détermination de l'autorité coloniale à bâtir une véritable ville européenne, débarrassée de tout habitat de type africain.

Le plan d'urbanisme de 1828 donne le tracé régulier des rues et organise le développement de la ville à partir de l'élément central qu'est le Fort. Dès 1830, les deux casernes d'Orléans sont édifiées et, encadrant l'actuel place Faidherbe, forment avec le fort, le noyau de l'île.

Mais c'est véritablement avec la nomination, en 1854, de Louis Faidherbe en qualité de Gouverneur du Sénégal, que le Statut de Saint-Louis va évoluer de celui de comptoir vers celui d'une véritable ville de par son urbanisation certes, mais également par son ambition de devenir la future capitale de l'empire colonial français d'Afrique noire le centre de rayonnement de la civilisation française à travers l'Afrique.

Polytechnicien de formation, le Gouverneur Faidherbe, connaissant l'importance des communications, réalise le désenclavement de l'île par rapport à la langue de Barbarie et au continent, parchève le plan d'urbanisme en aménageant les quais qui ceinturent l'île ainsi que les trottoirs qui bordent les rues. Il met en place les institutions indispensables au développement de la ville et du pays dont les limites dépassaient les frontières actuelles pour s'étendre jusqu'au Soudan.

La ville de Saint-Louis, Capitale du Sénégal et de l'Afrique Occidentale Française à partir de 1872, était inconstablement devenue la première ville européenne au sud du Sahara, le modèle et la référence pour toutes celles qui seront créées après elle.



PLANCHE N° 4 : Hotel de la Poste

III - HISTORIQUE DE LA VILLE

1 - Création d'une ville sur un site non habité et peu propice à l'établissement humain.

L'île de Saint-Louis, située à l'embouchure du fleuve Sénégal, a occupé une place centrale dans l'histoire coloniale française. C'est une île modeste de 2,5 km de long sur 350 m de large, entourée pendant une partie de l'année par de l'eau salée à cause de la faible pente et de la baisse de débit du fleuve. Son climat est de type tropical avec une période sèche s'étendant de Novembre à Juin, marquée par le souffle des vents d'alizé. La saison humide débute en juillet mais elle reste caractérisée par l'irrégularité et la faiblesse des précipitations (600 mm/an en moyenne). Les températures sont plus clémentes qu'à l'intérieur des terres grâce à l'influence maritime.

La fondation du Comptoir de Saint-Louis remonte au XVII^e siècle mais les portugais avaient déjà sillonné la région au XV^e siècle.

Le royaume du Walo où se trouvait l'île était le premier territoire noir rencontré par les navigateurs de l'Infant Henry. En 1445, Lançarote Peçanha pénétra dans l'embouchure du fleuve qu'il nomma Canaga. L'année suivante, le Vénitien Ca da Mostoa aborda sur les côtes du Cap-Vert. En 1450, la petite côte est visitée par les portugais qui y installèrent un certain nombre de postes et choisirent la Gambie comme voie de pénétration. Cette option semble être justifiée selon certains auteurs par les difficultés qu'éprouvèrent les navires pour traverser la barre, le bellicisme des populations riveraines et la proximité des places d'or du Bambouk pour les bateaux remontant la Gambie.

Les hollandais, qui prirent le relais des portugais, ne songèrent pas eux aussi à s'établir dans l'embouchure du Sénégal. Ils s'installèrent à Gorée en 1617 où ils édifièrent les forts de Nassau et d'Orange et à Arguin, sur la côte des Berbères. Les français qui fréquentaient les peuples de la vallée eurent l'idée de créer une station fixe à son embouchure. Thomas Lambert, Directeur de la Compagnie Rouennaise édifia en 1639 un premier établissement à Bieurt, en aval de Saint-Louis. Le poste fut abandonné à la suite d'une inondation et le commis de la compagnie Louis Gaullier choisit, en 1659, un site plus en amont et qui offrait plus de sécurité : le comptoir de Saint-Louis était né, baptisé ainsi en hommage au Roi Louis XIV. L'île avait été cédée par Jean Barre considéré comme propriétaire de l'île de Bocos ou Babagué. La fondation de cet

établissement donnait aux français une base assurée pour l'exploitation du haut pays, mais aussi pour lutter contre la concurrence anglaise et hollandaise.

L'île était inhabitée et, selon la tradition, les populations de la terre ferme y entretenaient des champs de cotons et refusaient de s'y établir à cause d'une superstition qui voulait qu'on y mourrait jeune. Les offrandes qui continuent d'être pratiquées et le mythe des génies protecteurs qui entourent l'île nous montrent la persistance de ces superstitions. Le caractère mystérieux de l'île est aussi attesté par le fait que le nom donné par les français au maître de l'endroit est celui de Jean Barre (en Woloff Diambar) ce qui veut dire le brave, le téméraire, celui qui ose braver les tours de l'irrationnel.

Le Diagne de Sor, véritable maître des lieux avait reçu du Brak, roi du Walo, un apanage sur ces îles de la province du Tube. Mais le statut de cette province était lui-même flou. Pour certains auteurs elle était indépendante et pour d'autres, c'était une dépendance du Walo. L'île cédée aux français s'appelait en réalité Ndar. Pour Rawane BOYE, il s'agit là d'une confusion car le véritable Ndar serait un important marché situé près de l'actuel village de Leybar, mais pour la tradition orale locale, c'est bien cette île qu'on appelait Ndar, déformation de Ndaa qui signifie canari d'eau douce en wolof. La Compagnie du Cap-Vert et du Sénégal, fondée en 1658 prit possession du nouvel établissement. A l'époque, les compagnies avaient un contrôle exclusif sur les comptoirs commerciaux et bénéficiaient d'une délégation du pouvoir royal. Elles recevaient le monopole du commerce, s'occupaient d'administration et assuraient la défense du territoire concédé. Plusieurs compagnies se sont succédées au Sénégal entre 1658 et 1769. On dénombre la Compagnie Normande (1626-1658), celle du Cap-Vert et du Sénégal (1658-1664), la Compagnie des Indes Occidentales (1664-1673), la Compagnie du Sénégal et d'Afrique (1673-1682), la Compagnie d'Afrique du Sénégal (1709-1718), la Compagnie des Indes (1718-1767). L'occupation Anglaise mit un terme à cette omnipotence de la compagnie et le roi fut après la reprise française, représenté par un gouverneur. Saint-Louis était le principal siège des compagnies.

En 1677, Gorée fût occupée, conquise par le Vice-Amiral d'Estrées et le traité de Nimègue de 1678 reconnaissait à la France la propriété des Comptoirs de Rufisque, Portudal, Joal et quelques autres points sur la côte. La compagnie d'Afrique obtint en 1681 tous les privilèges du commerce depuis la baie d'Arguin jusqu'au Cap de Bonne Espérance.



PLANCHE N° 5 : l' Eglise Cathédrale

Les compagnies avaient de faibles moyens financiers et peu de navires, d'où des comptoirs mal approvisionnés en marchandises de traite, des courants d'échanges avec l'intérieur irréguliers. Elles remplissaient néanmoins de façon assez satisfaisante, leur mission de l'époque : approvisionner le marché américain en produits de traite, c'est à dire en esclaves et fournir des articles divers comme la gomme, les peaux, l'or et l'ivoire. Saint-Louis étaient le point de passage privilégié des hommes de la compagnie en partance pour l'intérieur des terres. L'entrée de la Gambie étant contrôlée par les anglais, il ne restait aux français que le cours du Sénégal pour atteindre le Soudan et la Haute Gambie. L'île devint ainsi l'entrepôt de la Compagnie et la base arrière des commerçants.

La ville était bâtie autour d'un fort qui se trouvait au centre de l'île et dont les premiers édifices avaient été construits par les Dieppois. C'était un corps de logis orné de tours rondes faciles à défendre ajustés à un quadrilatère de murs bastionnés de 67 m de côté entourant plusieurs bâtiments dont une chapelle ainsi qu'un jardin, un parc à bestiaux et un cimetière. Devant le fort, s'étendait une grande place appelée la savane.

A côté de la petite communauté française, vivait, de part et d'autre du fort, une population africaine composée d'une cinquantaine de laptots et des femmes de ménage recrutées sur place, nous dit Lacourbe.

La langue de Barbarie était à l'époque déserte et Sor, une simple île marécageuse et inhabitée.

2 - Emmergence et rayonnement d'une capitale coloniale.

Le comptoir est marqué pendant les premières décennies de sa fondation par une grande instabilité. Plusieurs compagnies s'y succédèrent et la plupart firent faillite. En 1697, André Brue prend en main les destins de la Compagnie Royale du Sénégal. Il tente d'en faire une compagnie prospère et s'évertue à faire rayonner la France au delà de ses possessions côtières. Il fait construire le fort de St-Joseph dans le haut Sénégal et entre en contact avec les souverains des pays de l'intérieur dont le Damel Lat Soukabé. Le résultat de tous ces efforts fut décevant. Le directeur de la Compagnie est arrêté sur la petite côte par les hommes du Damel et dû payer une forte somme pour recouvrer la liberté ; le fort de St-Joseph végéta et fut finalement incendié sous ses successeurs, en 1733. Les comptoirs français furent occupés en 1758 pendant la guerre d'indépendance des Etats-Unis.

La ville comptait au moment de l'occupation 3.018 habitants et une quinzaine de maisons en briques cuites. Elle avait beaucoup évolué. Le développement de la traite des esclaves en avait fait un des plus importants points de relâche pour les marchandises tirées de la vallée du fleuve, principal axe de pénétration des compagnies.

Le nombre d'esclaves de traite avait considérablement augmenté et l'immigration était devenu un phénomène permanent. Les populations de l'arrière pays, attirées par les opportunités qu'offrait ce pôle commercial ou contraintes à l'exil, peuplaient la nouvelle ville. Des fonctions nouvelles liées aux activités fluviales, commerciales et domestiques apparurent. Les fonctionnaires de la compagnie se mirent en liaison avec les femmes du pays selon la formule de "mariage à la mode du pays" et une communauté de mulâtres en résultat. Cette population métis s'imposa progressivement dans le paysage démographique de la ville et dans le milieu des affaires. Elle joua le rôle d'intermédiaire entre les communautés blanche et noire, entre commerçants de l'île et ceux de l'intérieur. Ils montèrent leurs affaires malgré le monopole des compagnies. Les femmes, compagnes des agents ou des commerçants européens, jouèrent un rôle décisif dans cette accumulation primitive. Elles héritèrent du nom et de la fortune de leur compagnon à qui elles servaient aussi de prête-nom si leur statut ne leur permettait pas de participer aux opérations commerciales. Elles profitaient aussi de leur présence dans la compagnie pour envoyer dans le haut pays du sel pour de l'or ou des esclaves. Elles accumulèrent ainsi beaucoup de richesses qu'elles investissaient dans les esclaves, les embarcations et les maisons louées à prix fort à la Compagnie, à l'Administration ou aux fonctionnaires.

La domination anglaise conforta les métis dans leurs activités en supprimant le monopole de la Compagnie. Les mulâtres et les traitants noirs étaient décidés à ne plus tolérer cette entrave à leurs opérations.

La révolution française leur donna l'occasion de faire entendre leurs revendications. Ils se réunirent sous la présidence du Maire Cornier pour adopter les fameux Cahiers de Doléances aux Etats Généraux que Lamiral, ancien fonctionnaire de la Compagnie de Guyane présenta à l'Assemblée. Outre cette réclamation, les habitants de l'île sollicitaient la séparation des pouvoirs militaires et civiles dans la colonie, l'élection d'un député et d'officiers municipaux à Saint-Louis et à Gorée. Le décret du 23 janvier 1791 rendit le commerce libre au Sénégal pour tous les français mais les habitants ne furent pas suivis dans leur requête d'avoir

un parlementaire. Ils avaient leur propre représentant souvent choisi parmi les métis. Au moment de la reprise en 1779, le maire était un mulâtre, Jean Thevenot, commerçant très aisé,

5 chef et animateur des catholiques. Il fut remplacé à sa mort par Charles Pierre CORNIER mais un nouveau cadre administratif est imposée à la colonie après la révolution. Le maire est désormais nommé par le Gouverneur, nouveau chef de la colonie qui ne fait qu'entériner le choix fait par les habitants.

Le Gouverneur Lasserre tenta de reconstituer en 1801 la Compagnie à privilège pour le commerce de la gomme sur le fleuve dans laquelle il était actionnaire, de même que sa femme. La réaction des habitants fut violente. Sous la conduite des frères Pellegrin, ils se saisirent du Gouverneur qu'il expédièrent à Gorée, confièrent le pouvoir militaire à l'officier le plus gradé de la garnison et l'Administration civile à Malivoire, le sous-commissaire de la marine. Les autorités françaises entérinèrent la décision non sans avoir demandé à son successeur, Blanchot, de mener une enquête sur cette affaire. Celle-ci fut sans suite. Le contexte ne se prêtait de toutes les façons pas à des sanctions. La guerre contre les anglais avait repris. Gorée fut à nouveau conquise malgré l'arrivée en grand nombre de soldats Antillais dans la colonie et les anglais instituèrent un contrôle strict sur la côte. Saint-Louis fut coupée de sa métropole et fut occupée deux ans après la mort de son Gouverneur, Blanchot, en 1809. Cette défaite est à mettre sur le compte des mauvaises dispositions des soldats. La garnison, forte théoriquement de 119 hommes répartis en deux compagnies, ne comptait en réalité qu'une vingtaine d'hommes mal payés et dont la plupart étaient des antillais ou des enfants du pays qui désertèrent avec armes et bagages à la première menace sérieuse des anglais. Après l'occupation de l'île, les militaires et les fonctionnaires furent rapatriés. Le maire Charles Porquet conserva sa charge jusqu'en 1812 et fut remplacé par un autre habitant Pierre DUBOIS.

La population avait beaucoup augmenté sous la Révolution et l'Empire. La lutte contre les anglais le démantèlement de la compagnie avaient entraîné un ralentissement dans le trafic des esclaves. Au temps du Chevalier de Boufflers (1785 - 1787), la population était estimée à près de 6.000 personnes dont 700 européens, 2.400 noirs libres et 2.000 captifs de case et un important lot d'esclaves destinés à la vente Outre-Mer. Au début du XIXe siècle, on dénombrait 8.000 habitants. L'île était saturée. Blanchot tenta de la décongestionner en suggérant la création de villages aux environs de Saint-Louis mais les habitants s'y opposèrent. Le seul point d'habitation en dehors de l'île était le faubourg de Guet Ndar, modeste village temporaire de pêcheurs (getti) qui était devenu un établissement permanent accueillant ceux-là qui assuraient le

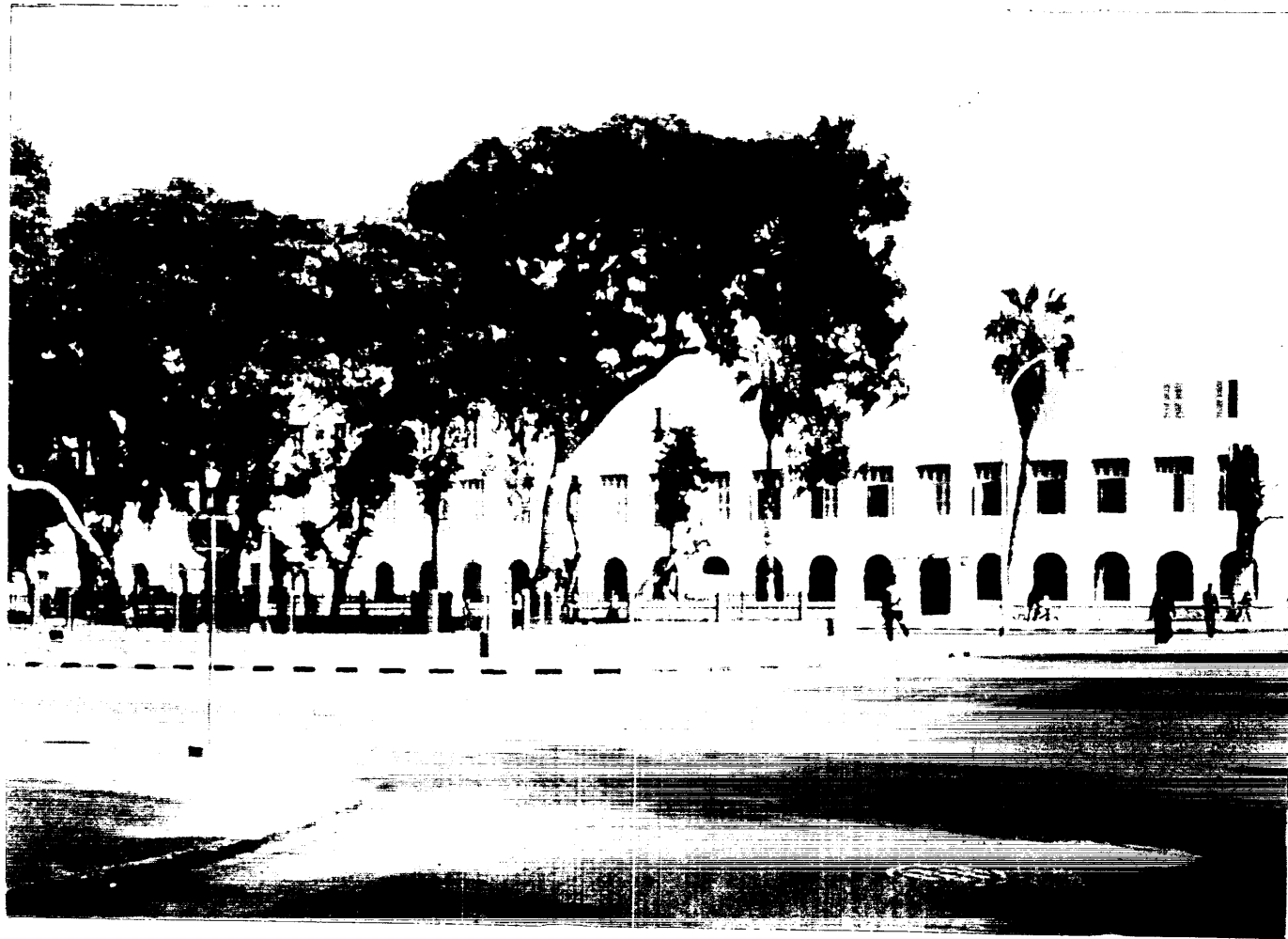


PLANCHE N° 6 : Rognat- Nord Messe des officiers

ravitaillement de Saint-Louis en poissons et faisaient la liaison avec les bateaux restés en haute mer.

Le traité de Paris du 30 Mai 1814 rendit à la France ses anciennes possessions de la côte. Le 30 juillet, le gouverneur anglais ordonna à son représentant, le Colonel Maxwell, de remettre la colonie ; mais le retour de Napoléon Bonaparte et sa chute vont retarder la restitution. Le traité de Vienne du 20 novembre 1815 confirma le premier accord et prenait acte de l'abolition de la traite des esclaves. La colonie ne fut cependant remise qu'en janvier 1817 à son nouvel administrateur, le gouverneur Schmaltz. Comme par le passé, Saint-Louis devint le siège du Gouvernement, abrita la direction de tous les services de la colonie, le commandement militaire et les principales forces de la garnison.

Une nouvelle politique devrait être appliquée par le Gouvernement de la Restauration. La perte de l'une des principales colonies antillaises et l'abolition du trafic des esclaves obligea

la France à innover pour produire les espèces tropicales qu'elle ne pouvait plus tirer des Caraïbes, occuper la population qui ne pouvait plus tirer de revenus de ce trafic qui était

devenu clandestin et faire du Sénégal une colonie prospère. Les terres du Walo furent choisies

pour accueillir une expérience de colonisation agricole et un traité fut signé avec le Brak. Le Commandant Schmaltz et ses successeurs pilotèrent le projet mais c'est le Baron Roger qui lui imprima sa marque indélébile. L'expérience fut un échec et dû être abandonnée au début des années trente. Son principal résultat fut l'institutionnalisation du système des engagés à temps, forme déguisée de l'esclavage.

Pour attirer l'intérêt des habitants à ce projet agricole, le Baron Roger nomma comme maire François Pellegrin, un mulâtre très populaire qui avait joué un rôle très important dans la déportation de Lasserre, lui donna gratuitement des concessions et mit en place un système de prime pour encourager les cultures. Les St-Louisiens, plus commerçants qu'agriculteurs dédaignèrent l'expérience de colonisation, contribuant ainsi à son déclin et à sa disparition. Il se tournèrent résolument vers ce qui constituait l'Alpha et l'Oméga de la vie économique de la colonie : le commerce de la gomme. Mais leur déferlement dans les escales du fleuve et l'arrivée de nouveaux protagonistes tant africains que français favorisa le déclenchement d'une crise sans précédent qui devait, pendant longtemps, marquer la traite de la gomme. Elle occasionna un endettement chronique des traitants. Le gouverneur Quenot tenta, en 1833, de supprimer la dette afin de

remercier les traitants pour l'effort de guerre qu'ils se sont imposé pendant la crise dans le Walo mais la crise persista et la dette revint. L'Administration dut, à plusieurs reprises, prendre des mesures d'autorité pour réglementer le commerce aux escales.

La ville de Saint-Louis se développait et s'embellissait malgré la situation économique morose. Elle s'agrandit de part et d'autre du Fort et plusieurs bâtiments en dur étaient édifiés. Les rues étaient mieux entretenues et l'agent voyer insistait sur le respect de l'alignement des maison. Les cimetières avaient été exclus de l'île de même que la boucherie, la divagation des animaux domestiques était interdite. L'hôpital est réfectionné et la sécurité dans la ville améliorée avec la création d'un poste de Commissaire de Police. Pour éviter les catastrophes causées par les incendies et en même temps décongestionner le centre de la ville, il fut décidé de détruire les cases en paille et de favoriser l'implantation à l'île de Sor dont le plan fut tracé en 1837.

Le statut de la population connut une évolution en rapport avec la situation en France. En 1830, est promulgué au Sénégal le Code civil français. Les habitants devenaient des citoyens français mais la communauté musulmane qui regroupait l'écrasante majorité des noirs ne voulût pas être gênée pour ce qui concerne ses mariages et ses successions. Ni Brou, ni St Germain, Commandants de la place pendant les premières années de la promulgation ne voulurent mécontenter cette population qui constituait la force de la colonie. Le projet d'établissement d'un Tribunal Musulman fut posé dès 1832, mais il ne verra le jour que beaucoup plus tard sous le Commandement de Faidherbe. Amath NDIAYE ANN fut nommé Cadi ; Bou El Moghdad et Alioune SALL furent ses assesseurs. Le principe de l'édification d'une mosquée fut aussi accepté par le Commandant Malavois en 1836, mais elle ne fut édifiée qu'en 1848. Les musulmans avaient remblayé eux même le terrain et réuni les fonds nécessaires. La communauté chrétienne qui rassemblait leurs européens, les métis et quelques noirs avait sa chapelle aménagée dans les bâtiments annexés à l'hôpital en 1819 et, en Novembre 1828, l'église de Saint-Louis fut consacrée.

La révolution de 1848 apporta de nouveaux changements dans la ville. L'esclavage est abolie le 27 avril 1848 et la liberté de commercer est totale. Des parcelles de terrains sont accordées aux nouveaux affranchis à la pointe Nord, Ndar Toute et Sor. Un pont en bateaux est jeté sur le grand bras du fleuve, il portera le nom de l'illustre Gouverneur Faidherbe et une petit pont pour relier l'île à la langue de Barbarie. Le 19 octobre 1897, l'actuel pont Faidherbe qui relie de Sor au dessus du grand bras du fleuve est inauguré par le Ministre des Colonies, André Lebon.

Des institutions démocratiques vont accompagner ces changements. Un siège de député est offert à la colonie et le pouvoir du maire est renforcé. Barthélémy Durant Valentin occupera ces deux charges. Le Gouverneur Fhaiderbe crée l'Ecole des Fils de Chefs et des écoles laïques pour intégrer dans le système éducatif français les enfants des musulmans qui avaient boudé les écoles chrétiennes des soeurs Javouhey et des frères Ploermel. Il essaie de contrôler les écoles coraniques en les astreignant à une réglementation rigoureuse.

Il s'engage résolument dans une politique expansionniste et se donna les moyens de ses ambitions en organisant la Compagnie indigène. Saint-Louis devint ainsi une importante place forte où stationnaient les troupes métropolitaines et le bataillon des tirailleurs Sénégalais. L'expérience démocratique s'estompa très vite. Le Prince-Président Napoléon III supprima la représentation Sénégalaise en 1852. Elle ne réapparut qu'en 1871 avec la IIe République. Les sénégalais eurent à nouveau la possibilité d'envoyer un représentant au Parlement français. Les 4776 électeurs de Saint-Louis, Gorée, Rufisque et Dakar choisirent Jean Baptiste Lafont. Les luttes politiques se manifestèrent à l'occasion de ces joutes électorales.

Deux camps se partageaient la scène politique : celui des négociants et celui des grandes familles métis. Les noirs indigènes qui représentaient le gros de l'électorat jouèrent un rôle marginal pendant la première phase de cette nouvelle expérience démocratique. Ils se rangeaient derrière les clans Gascony, Deves, Crespin ou soutenaient le candidat qui entraînait le mieux dans les vues des autorités coloniales.

C'est sous la IIIe république que la France opta de façon définitive pour la conquête impérialiste. Finies les petites sorties pour dégager les forts ou installer un souverain commode. L'ère de la construction d'empire avait sonné. Une nouvelle organisation est donnée aux possessions du Sénégal qui seront les têtes de pont de cette politique belliciste. Un lieutenant-gouverneur chargé des rivières du Sud est installé à Gorée et un commandant militaire au Soudan. Quand à la fin du XIXe siècle, les colonies eurent atteint leurs limites extrêmes, il fut décidé de les regrouper dans une fédération sous la responsabilité d'un Gouverneur Général. Chaudié cumula cette fonction avec celle de Gouverneur du Sénégal avec résidence à Saint-Louis. Cette dualité fonctionnelle cessa en 1902 avec la nomination de Ernest Roume comme Gouverneur Général et de Camille Guy comme lieutenant-Gouverneur. La capitale de l'AOF fut transférée à Dakar. Saint-Louis ne commanda plus que le territoire du Sénégal qui aura à peu près ses limites définitives.

La fin du XIXe siècle a vu Saint-Louis cumuler les fonctions et les honneurs. Tête de pont de l'empire colonial français en Afrique Noire, la ville connaît l'apothéose avec son érection comme capitale de l'Afrique Occidentale Française (AOF) le 15 juin 1895. Mais Saint-Louis ne gardera cette fonction que pendant sept ans. Commence alors, ce début de siècle tourmenté, une période complexe qui verra la vieille cité recevoir beaucoup de "coups" et amorcer une lente "descente aux enfers" entrecoupée de moment de gloire. Le transfert de la capitale du Sénégal à Dakar, en 1957-1958 reste évidemment, une étape fondamentale de ce parcours en dents de scie. Paradoxalement, en même temps que son prétendu "déclin", sur le plan démographique et spatial, Saint-Louis a pris de l'ampleur. La période actuelle est marquée par un certain renouveau articulé autour de quatre axes majeurs : la pêche, le tourisme, les industries culturelles et l'éducation.

3 - D'un transfert à l'autre, Saint-Louis dans la première moitié du xxe siècle : 1900-1958

Le rayonnement de Saint-Louis au XIXe siècle ne faisait pas l'unanimité. La concurrence de Dakar était déjà perceptible vers 1856 quant Pinet Laprade proposait l'île du Cap-Vert comme site du Chef-lieu. La situation géographique assez excentrée de la ville apparaissait de plus en plus handicapante pour certains, notamment par rapport aux difficultés d'accès par la mer à cause de la barre, à la culture arachidière de plus en plus méridionale et au chemin de fer. Dakar, à partir du dernier tiers du XIXe siècle, ne cessera d'apparaître à beaucoup comme plus centrale sur le plan géostratégique.

C'est dans ce contexte qu'en 1902, dans le cadre de la réorganisation de l'AOF, Ernest ROUME, Gouverneur Général, décide le transfert des services du Gouvernement Général de l'AOF de Saint-Louis à Dakar. La ville ne sombra pas cependant. Elle resta le passage obligé vers le Soudan et le Niger, grâce à la jonction du train et du fleuve Sénégal et cette situation dura jusqu'à la mise en service du DAKAR-NIGER en 1924. Saint-Louis apparaît en outre comme l'eldorado des fonctionnaires, du fait de son climat doux et de son cachet original, sans compter les multiples loisirs qu'elle pouvait offrir à ses habitants : fanfare, courses de chevaux, fêtes nautiques et cinéma à partir de 1908. Par ailleurs, c'est à Saint-Louis que furent concentrées les troupes coloniales de l'AOF lors de la guerre 1914-1918.

Sur le plan politique, social et économique, cette période est d'abord marquée à son début par le maintien de la puissance des métis avec l'élection de



PLANCHE N° 7 : Rognat- Sud

François Carpot comme député représentant du Sénégal à Paris en 1902. CARPOT sera réélu en 1910. Les familles métisses (Deves, Carpot, Guillabert, Valentin, Descemet, D'Erneville, pour citer les plus connues) profitaient de l'effet d'entraînement des grandes maisons commerciales bordelaises (Maurel et Prom, Chaumet, Buhau et Teisseire, Maurel et Frères, Delmas) pour consolider leur pouvoir économique et politique et se poser finalement en rivales des sociétés de Bordeaux. En ce début du XXe siècle, cette élite créole s'aperçoit que sa position dominante traditionnelle était menacée par la croissance de la communauté française d'une part et par l'agitation, l'activisme de plus en plus perceptible des Africains. Les métisses virent ensuite leur pouvoir et leur nombre se réduire progressivement sous la triple poussée des Français, des Africains et des Lybano-Syriens, sur le plan économique surtout, notamment commercial pour ces derniers.

Les libanais commencèrent à arriver à Saint-Louis vers 1898 et ils se lancèrent dans le commerce de détail avec un acharnement et une ardeur au travail à toutes épreuves.

Les marocains, surtout originaires de Fès et installés à Saint-louis dès 1877, vendent surtout des objets d'art de leur pays. Les chroniqueurs rapportent qu'à l'époque il était de bon ton et quasi obligatoire de mettre dans la dot d'une Saint-louisienne "les babouches dorées et les vêtements en soierie brodée d'origine marocaine".

L'éveil Politique africain et son évolution

Le mécontentement des Africains devant le renforcement de la présence française ne trouva pas de cadre de revendication politique précis avant 1900 et cela bien que quelques membres de l'élite politique africaine aient pu accéder, dès 1878, à une situation politique assez privilégiée dans les quatre communes. Ce retard dans l'organisation des africains a plusieurs explications : une émergence tardive de grands leaders charismatiques, un niveau d'instruction relativement bas avant le début du XXe siècle et un certain désintérêt des populations autochtones par rapport aux joutes politiques souvent ramenées à de simples compétitions ou conflits de personnes.

A partir de 1900, les administrateurs français s'emparent totalement du Protectorat et l'administration directe fut renforcée dans les zones urbaines, ce qui entrava l'avancement professionnel des jeunes africains dans l'administration, la vie politique et le commerce. Les français tentèrent d'éliminer les citadins

africains des listes électorales et, en même temps, les grandes maisons commerciales de la Métropole savaient les positions économiques acquises par les nombreux intermédiaires autochtones. Tous ces phénomènes contribuèrent à l'éveil politique des Africains. On peut y ajouter d'autres facteurs annexes : l'expansion dynamique de l'islam aussi bien en milieu rural qu'urbain, l'élévation progressive, au fil des ans, du niveau d'instruction de type français, les inégalités entre les Africains du Protectorat et les originaires des quatre Communes et enfin l'émergence d'un mouvement de jeunesse africain combatif, dirigé par des chefs compétents et dont le crédo peut se résumer à la formule "Assimiler sans être assimilé".

En novembre 1909, le Ouolof Saint-Lousien Galandou DIOUF est élu par la communauté léboue pour être son représentant au Conseil Général Indépendant. D'esprit militant, DIOUF bénéficiait aussi du soutien des maisons de commerce bordelaises et du leader métis François CARPOT. Il ne tarda pas cependant à devenir surtout le porte-parole ardent de la communauté africaine. Mais, malgré son ardeur politique, Galandou DIOUF resta un leader sans organisation et le rayonnement de son action en souffrit.

En 1910, une Association bénévole de jeunes citadins dénommée l'Aurore voit le jour à Saint-Louis. Il s'agit d'un cercle de débats dont les membres (employés de bureau, maîtres d'écoles, interprètes), instruits à l'Ecole française, s'adonnent en outre à des activités théâtrales et sportives. Pour s'adapter au contexte politisé de l'époque, l'Aurore met sur pied, en 1912, une section consacrée aux débats politiques et baptisée les jeunes sénégalais. Cette section devient rapidement un club indépendant et de fait, le premier regroupement politique africain du Sénégal et de l'Afrique francophone. Les jeunes sénégalais participèrent activement aux élections de 1914 pour le poste de député du Sénégal.

Après une campagne électorale passionnée, Blaise DIAGNE, le candidat africain, à la surprise générale, arrive en tête au soir du premier tour, le 26 avril 1914, avec 1910 voix contre 671 pour son rival, le métis François CARPOT, député sortant. Au deuxième tour, le 10 mai 1914, DIAGNE l'emporta haut la main devant une communauté franco-métisse déchirée, par 2424 voix contre 2249 voix pour HEIMBMURGER, candidat du clan français. Pour la première fois, un noir allait représenter la colonie du Sénégal à l'Assemblée Nationale Française. Pour certains historiens, il n'est pas exagéré de parler de "Révolution du 10 mai 1914". La victoire de DIAGNE, "Victoire personnelle de chacun contre tous les griefs, réels ou imaginaires, infligés par les français", eut un immense retentissement.

En 1916, Pierre Chimère est élu à la tête de la Municipalité de Saint-Louis. C'est le premier noir élu à ce poste où il remplace le métis Justin DEVES. Le 30 novembre 1919, Blaise DIAGNE remporte de nouveau le poste de député, toujours contre CARPOT. En réalité, à partir du "coup de tonnerre du 10 mai 1914" "la première victoire de Blaise DIAGNE), les Africains devinrent de plus en plus influents dans la vie politique, avec des leaders d'envergure comme Blaise DIAGNE, Galandou DIOUF, Lamine GUEYE, Léopold Sédar SENGHOR et Mamadou DIA comme députés à Paris et où à la mairie de Saint-Louis. Les Africains vont désormais diriger, sauf pendant la sombre parenthèse de la Seconde Guerre Mondiale.

En 1956, la Loi-Cadre, votée le 23 juin, donne au Sénégal un statut de semi-autonomie. Il possède désormais un Conseil de Gouvernement et un Chef de Territoire. Le suffrage universel est établi. L'Assemblée Territoriale devient une sorte d'Assemblée Nationale du Sénégal. Le 15 mars 1957, les premières élections au suffrage universel sont remportées par le BPS de Léopold Sédar SENGHOR, contre le PSAS de Lamine GUEYE. Mamadou DIA, bras droit de SENGHOR devient Vice-Président du Conseil. Il allait jouer un rôle de premier plan dans un événement qui se révélera être un tournant douloureux dans l'histoire de Saint-Louis : le transfert de la capitale du Sénégal de Saint-Louis vers Dakar. En attendant, dans cette première moitié du siècle, la ville s'était beaucoup transformée.

Sur le plan démographique, la population saint-louisienne avait augmenté lentement au XIXe siècle en raison des ravages, des épidémies (choléra, fièvre jaune, paludisme) auxquelles toute la population, notamment étrangère, paya un lourd tribut. En 1895, la population saint-louisienne s'élevait à 20.000 habitants, contre 8.000 pour Dakar. En 1910, Saint-Louis comptait 24.000 habitants. En 1921, la population est estimée à la baisse : 18.000 habitants.

En 1930, la reprise est faible, la population est estimée à 20.000 habitants (son niveau de 1895). Cette stagnation démographique a trois explications : d'abord la guerre de 1914 - 1918, qui a exercé une importante ponction sur la population, aussi bien noire que blanche, ensuite les effets de la crise économique des années trente sans compter l'insalubrité et les maladies.

Un véritable recensement fut effectué en 1954. Malheureusement l'essentiel de ses résultats a "disparu". On sait cependant qu'à cette époque, la ville comptait 37.000 habitants. La population métisse n'avait cessé de décroître : 13,3 % de la population en 1873, 1,8 % en 1925, 0,05 % en 1956) en même temps d'ailleurs que s'amenuisait son pouvoir devant la montée des élites noires.

Cette tranche de siècle voit Saint-Louis abriter de très grands moments. En 1920, Saint-Louis devient une double capitale avec la création du territoire de Mauritanie. Par ailleurs, c'est de Saint-Louis que le 12 Mai 1930, l'aviateur français Jean Mermoz s'élance vers Natal, au Brésil, à bord d'un hydravion LATE 28 baptisé "Comte de la Vaulx" et qui effectue, en 21 heures et 15 minutes, la première liaison aéro postale France-Sénégal-B Brésil. Saint-Louis devint une escale pour l'Aéropostale.

Sur le plan de la morphologie urbaine, la ville se transforme. Des efforts importants d'assainissement et d'hygiène sont accomplis, efforts d'autant plus nécessaires que le site amphibie de la ville la rend fragile. Des immeubles en dur surgissent dans et en dehors de l'île, à Sor et à Ndar Toute, sur la Langue de Barbarie: "Bloc des 22", Lycée Charles De Gaulle, la Poste, l'Ifan - CRDS, l'Hôtel Résidence... Le Pont Faidherbe, inauguré en octobre 1897, plusieurs fois repeint, enjambe fièrement le grand bras du fleuve et son arche pivotante permet le passage des bateaux. En 1957, le tout-à-l'égout est installé pour une partie de la ville, particulièrement l'île, ce qui constitue un grand progrès sur le plan de l'hygiène, éloignant le péril fécal dans une ville de plus en plus peuplée : environ 45 000 habitants dont 5.000 européens constitués essentiellement de militaires et de fonctionnaires.

C'est dans ce contexte qu'allait intervenir le transfert, tournant majeur dans l'histoire de Saint-Louis.

Le transfert : Tumultes et passions

L'idée du transfert de la capitale du Sénégal de Saint-Louis à Dakar était déjà apparue au cours de la législature de 1951-1956 avant d'être reléguée en arrière-plan. A partir de 1957, le Conseil du Gouvernement, dominé par le Bloc populaire Sénégalais (BPS), manifeste sa ferme volonté, à travers Mamadou DIA, de réaliser ce projet très controversé. Le 14 juin 1957, déjà les ministères de l'Economie Générale, du Travail et des Affaires sociales et le Ministère de la Production étaient transférés. La réaction des Saint-Louisiens, Conseil Municipal en tête, ne se fit pas attendre et entraîna une forte mobilisation, dans un climat passionnel où les considérations subjectives ne furent pas absentes et se mêlèrent aux arguments politiques, économiques et géographiques plus ou moins déclarés en faveur du transfert, à savoir éviter, en y amenant la capitale, la création d'une République Léboue au Cap-vert, affaiblir le PSAS de Lamine GUEYE, Maire de Dakar, recentrer l'activité économique vers Dakar et son port à la position jugée plus stratégique. Pour combler le manque à gagner, un plan de



PLANCHE N° 8 : Vue des quais qui ceignent l'île

compensation pour Saint-Louis est élaboré, destiné à en faire le pôle régional de développement de la Vallée du Fleuve Sénégal.

Le Conseil Municipal de Saint-Louis, lors de sa réunion du 27 juillet 1957, lance un appel à la population pour qu'elle se mobilise contre le projet. Le lendemain, 28 juillet 1957, le Comité Exécutif du BPS, réuni à Rufisque, autorisa, par 90 voix pour, 30 contre et 16 abstention, le Conseil du Gouvernement à transférer à Dakar son siège, l'Assemblée Territoriale et tous les Ministères. Ce fut la véritable première étape de la réalisation du projet de transfert. Le Conseil du Gouvernement réuni le 30 Juillet 1957, fort de la majorité BPS, émet le voeu de voir la capitale transférée de Saint-Louis à Dakar.

La mobilisation des saint-louisiens contre le projet se traduit par des pétitions, des meetings, des marches. Il y eu des débordements, notamment lors du meeting transformé en marche du 1er Août 1957, qui fit 17 blessés, dont 2 graves, des dégâts considérables, notamment sur les édifices publics et entraîna de nombreuses arrestations. Dans son combat, Saint-Louis reçut l'appui du Rassemblement Démocratique Africain à travers sa section sénégalaise, de la Ligue Française des Droits de l'Homme, des syndicats qui dénoncent un transfert coûteux alors que le pouvoir d'achat des travailleurs était à la baisse.

Mais Mamadou DIA et le BPS restèrent sourds à tous les appels et à la pression des "Comités de Défense des intérêts de Saint-Louis". L'Assemblée Territoriale, réunie le 21 septembre 1957, décide de créer une Commission Mixte composée de cinq de ses membres et de cinq autres membres du Gouvernement pour étudier les modalités pratiques du transfert ainsi que le plan de reconversion de l'économie de Saint-Louis et de sa région. Après le dépôt des conclusions de la Commission, une résolution demandant que le décret relatif au transfert soit pris est présenté le 13 janvier 1958 ce que dénonce le Conseil Municipal de Saint-Louis car le décret de transfert n'est pas encore signé.

Le décret du transfert est pris le 09 juin 1958. Le 12 juin 1958, le Journal "Paris Dakar" annonçait que Dakar était officiellement capitale du Sénégal depuis le 11 juin 1958 date à laquelle est arrivé à Dakar, le Journal Officiel français dans lequel était publié le décret. Dans son évolution tumultueuse, la ville, tricentenaire à un an près (1659 - 1958), entrait bien malgré elle, dans une nouvelle ère.

Du transfert à nos jours : Evolution, reconversion et renouveau de la ville-mémoire

En quelques années, le décor allait profondément changer. Saint-Louis n'abdique pas tout de suite et jette ses derniers feux sur la scène mondiale en accueillant, le 11 décembre 1959, la réunion du Conseil Exécutif de la Communauté sous la présidence effective du Général De Gaulle et en présence de chefs historiques que l'on baptisera plus tard "pères des indépendances africaines" Léopold SENGHOR, Houphouët BOIGNY, Modibo KEITA, TSIRANANA, etc... La Fédération du Mali prend son envol mais déjà, Saint-Louis s'atrophie, d'autant qu'en novembre 1960, la Mauritanie devient elle aussi indépendante et transfère sa capitale de Saint-Louis à Nouakchott, nouvellement créée.

Le transfert de la capitale et des services qui y sont attachés, le départ de la garnison française (soit militaires et familles, au moins 5.000 personnes), la fermeture des comptoirs de gros et des boutiques de détail, principalement bordelais, que le commerce colonial entretenait à Saint-Louis depuis un siècle, le repli sur Dakar ou même Nouakchott des sociétés de transport qui avaient leur siège dans l'ancienne capitale ont réduit de façon brutale et grave, au début des années 1960, l'effectif des emplois directs et un nombre plus grand encore d'emplois induits. En mai 1963, le dernier service, la Douane, quittait définitivement Saint-Louis. D'après certaines statistiques, ces transferts et départs ont fait perdre aux seuls propriétaires au moins 50 à 60 millions de francs CFA à l'époque. De 1960 à 1963, la communauté française de Saint-Louis passe de 6000 à 1300 personnes. Elle n'était plus que de 390 personnes en 1983, 420 en y incluant les assistants techniques américains et les européens d'autres nationalités et leur familles.

Les trois dernières décennies montrent des données contradictoires. D'un côté, on trouve une ville dont les nombreuses fonctions d'autrefois ont été rétrécies ou supprimées, se traduisant par un départ massif de fonctionnaires, d'agents économiques et d'expatriés vers Dakar ou la France. Certaines infrastructures comme le port de pêche n'ont jamais réellement fonctionné. Pendant ce temps, le dynamisme démographique de la ville ne s'est jamais démentie. La population est passée de 55.600 habitants en 1960 (sondage démographique au 1/20e) à 90.000 habitants officiellement recensés en 1976, avec un taux d'accroissement de 3%. Le recensement de 1988 attribuait une population de 115.000 habitants et un taux d'accroissement de 2,5% à Saint-Louis. La population de Saint-Louis s'élevait donc en 1997 à 150.000 habitants officiellement avec 53% de moins de 15 ans. Ce chiffre, pour beaucoup

d'observateurs, est légèrement sous-estimé, du fait d'une population flottante assez importante.

Ce dynamisme démographique s'est évidemment répercuté sur la morphologie de la ville, au niveau des trois principales composantes spatiales : l'Île Sor et Langue de Barbarie. Un plan directeur d'aménagement de l'île de Saint-Louis a été élaboré en 1983, pour faire face, non seulement à la pression démographique, mais aussi à la menace d'effondrement des vieux bâtiments (une centaine ont été dénombrés) dans un environnement saturé. Des décisions ont été prises pour identifier les propriétaires - ce qui n'est toujours pas aisé avec la multiplication et souvent la division des héritiers - restaurer, réhabiliter et sauvegarder le cachet historique des immeubles.

Ces dix dernières années, beaucoup de maisons ont été rachetées par des particuliers et restaurées selon les normes dans l'île mais les menaces de maisons en ruine font encore légion.

Sur la Langue de Barbarie, Guet Ndar, le quartier des pêcheurs continue à présenter des densités records et la restructuration et la modernisation du quartier, bien qu'entamées ne sont pas encore totalement achevées. Les deux autres parties de la Langue de Barbarie, Ndar Toute et Gokhoumbathe se densifient rapidement.

C'est à Sor que l'évolution de la ville est le plus visible sur le plan spatial. Les quartiers populaires d'extensions les plus anciens comme Diamaguène et Léona sont devenus de véritables quartiers péricentraux en dur. Pikine a pris une très grande ampleur ces dernières années (40.000 habitants en 1997) malgré l'insalubrité et l'instabilité foncière puisque ce quartier n'est toujours pas loti. Des aménagements sont en cours à Diaminar, Darou, Sor DIAGNE et surtout Ngallele qui doit abriter une "ville nouvelle".

Aujourd'hui, la ville connaît un renouveau architectural, économique et touristique assez remarquable. La présence de la mer et du fleuve, l'histoire, le site et le "label saint-louisien" ont permis l'essor de l'agriculture irriguée dans la vallée, de la pêche, du tourisme et des industries culturelles (festival international de jazz, manifestations sportives et socio-culturelles tirées d'efforts pour promouvoir la cité doyenne et les résultats sont encourageant avec la multiplication des hôtels, des auberges, des structures culturelles (quai des arts, musées, exhibitions, fanals etc) qui entraînent des effets induits bénéfiques au niveau de l'emploi. La ville, longtemps éclipsée par la Casamance et la Petite Côte, est redevenue une escale majeure sur la carte touristique du pays, notamment depuis l'inauguration du nouveau aéroport de Saint-Louis qui peut accueillir directement des gros porteurs, évitant ainsi l'escale de Dakar.

L'Université Gaston Berger, qui a ouvert ces portes depuis 1992, vient parachever la fonction scolaire et universitaire de la ville.

Au total, le cliché d'une ville nostalgique d'un passé mythique et en état de survie est aujourd'hui dépassé. Saint-Louis est devenue imperceptiblement et sans en donner l'air, une grande ville africaine. Les autorités saint-louisiennes se retrouvent, face à la poussée démographique, devant les mêmes problèmes que leurs homologues des autres villes africaines : quartiers spontabés autoconstruits, occupation illégale du domaine public, détérioration de l'environnement et problème d'assainissement, densification des zones urbanisées. Les contraintes naturelles du site propres à Saint-Louis (permanence de l'eau et de zones marécageuses et ou inondables, rareté de la réserve foncière) et les héritages glorieux et lourds à la fois du passé ajoutent une touche singulière au cas saint-louisien.

S'il y a eu "régression" et "déclin", ainsi que maints observateurs se sont complus à le dire, c'est peut être en fonction de l'effacement des seuls aspects européens que revêtait Saint-Louis. L'Europe partie, c'est un modèle de ville forgée par elle qui s'estompe et qui fait place progressivement à un autre modèle, fait de symbiose, d'adaptation et de complémentarité et qui pourrait bien être celui de l'avenir dans une Afrique en mutation. Saint-Louis, ville métisse par excellence, mérite, plus que toute autre, d'incarner ce pari.



PLANCHE N° 9 : Statut du Gouverneur Faïdherbe

IV- MORPHOLOGIE URBAINE DE L'ILE

L'analyse de la morphologie urbaine de l'Ile va dans la perspective d'une "rénovation" de l'ensemble de l'Ile. La trame orthogonale dessinée à partir de 1828 a découpé le terrain d'îlots quadrilatéraux.

Les îlots ainsi formés revêtent trois formes différentes : carré, rectangulaire, trapézoïdale selon deux orientations : Nord -Sud (sens longitudinal) et Est-ouest (sens transversal) auxquelles s'ajoutent les variations de dimensions.

L'île apparaît découpée en 18 secteurs correspondants à six catégories îlots.

1- l'îlot carré (30 x 30 m environ)

Ce type occupe le centre de l'île, dans l'axe de la Gouvernance et de la Place Faidherbe, de la rue **Ribet** au Sud à la rue **Baron Roger** au Nord.

Ce type d'îlot représente l'unité d'ordonnement du plan orthogonal.

La régularité du découpage parcellaire y est presque parfaite 1,2,3.

2- L'îlot rectangulaire longitudinal (30 x 75 m)

Ce type prolonge le précédent dans le Nord et le Sud de l'Ile. Le plus grand côté est parallèle au fleuve. C'est un îlot séparé en deux dans le sens de la longueur. Il compte de 8 à 12 parcelles carrées ou rectangulaires perpendiculaires à la direction dominante de l'îlot.

Le parcellaire est plus régulier au Nord qu'au Sud. Ces îlots sont voués essentiellement à l'habitation et au commerce de nécessité quotidienne.

3- L'îlot rectangulaire transversal (30 à 50 ou 60) x (75 à 100 m)

Trois des côtés de ces îlots sont dessinés par la trame viaire, le quatrième est la rive du fleuve, ces îlots encadrent ceux des deux types précédents.

L'îlot est plus ou moins régulièrement séparé en deux dans le sens de sa longueur, direction Est-Ouest.

Les parcelles sont perpendiculaires à cette direction pour celles vouées à l'habitat, parallèles pour les entrepôts ouverts sur le quai. Le nombre de parcelles est rarement inférieur à 10 et peut atteindre souvent 16/18.

L'habitat et les activités se juxtaposent à parts égales dans des maisons, entrepôts, garages mitoyens.

4- L'îlot hétérogène

Il n'obéit pas à une structure parcellaire définie. Quand elle existe, elle devient difficilement repérable tant par la quantité d'habitations spontanées faites de matériaux de récupération, que par la disposition anarchique des constructions dans l'îlot désagrégé.

Ce type d'îlot occupe le Nord-Ouest de l'îlot ou le quai revêtu s'arrête au pont de la geôle pour laisser place à une zone sablée pénétrant souvent sans transition de la voie publique dans l'îlot lui-même. On trouve le même type d'îlot à la pointe Sud. En faisant une comparaison des photos aériennes de 1973 avec le plan cadastral de 1953 on remarque que ces îlots sont d'occupation récente, ils ont été habités après l'indépendance du Sénégal; ce qui, pour notre secteur sauvegardé devrait, donc permettre d'en faire une restructuration. Les îlots du Nord ont un découpage parcellaire très rigoureux fait autoritairement par l'Etat Français.

5- L'Ilot de transition (70 x 50 m)

Il assure la liaison entre les îlots circonstanciels et anarchiques du Nord-Ouest à ceux du centre. L'organisation interne de l'îlot n'obéit à aucune direction privilégiée.

Il fait aussi la transition entre la direction Est-Ouest des îlots périphériques et celle Nord-Sud des îlots centraux périphériques.

Les quatre côtés de l'îlot sont découpés par les voies méridiennes et transversales.

Des parcelles de toutes tailles et de toutes formes, de 8 à 18 parcelles selon les îlots, n'obéissant qu'à la règle de l'orthogonalité par rapport à la rue.

6- L'Ilot institutionnel



PLANCHE N° 10 : Vue du quartier sud





PLANCHE N° 11 : Un patrimoine menacé





PLANCHE N° 12 : Spectacle d' un patrimoine fortement menacé



PLANCHE N° 13 : Vue rue Général De Gaulle



PLANCHE N° 14 : Immeuble en ruines



PLANCHE N° 15 : Immeuble en ruines démolis



PLANCHE N° 16 : Chantier de restauration



**V- HISTORIQUE ET DESCRIPTION
DE QUELQUES MONUMENTS**

HOTEL DU GOUVERNEMENT



Cet édifice communément appelé par les vieux Saint-Louisiens “Palais Faidherbe”, marque le centre de l’île, l’emplacement où tout a commencé avec le premier Fort édifié en 1659.

La Courbe, au cours de son premier voyage au Sénégal en 1664 faisait : remarquer : “Le Fort de Saint-Louis du Sénégal était cependant une belle réalisation pour l’époque... quatre tourelles assez bien bâties et qui font paraître l’habitation de fort loin...”. Il y a aussi une chapelle et quelques magasins le tout en briques...”. Il est bon de se souvenir qu’il ne devait pas être facile d’élever des bâtiments en dur où les matériaux de construction étaient quasi absents ; ce qui freina l’élan de développement bien faible à l’époque. Les trois occupations anglaises de janvier à juillet 1693, d’avril 1758 à janvier 1779 et pour la dernière fois de juillet 1809 à 1817 ne favorisèrent pas non plus le développement de l’habitation. Après le départ des Anglais en 1817, Saint-Louis était non seulement en décadence commerciale, mais aussi en ruine au point de vue urbain. Ce qui poussa Schmaltz alors Gouverneur de dire dans sa lettre au Ministre de la Marine. En 1817, Saint-Louis c’était avant tout le Fort ; les dégats constatés par Schmaltz ne concernaient que les quelques bâtiments dans cette enceinte. La reconstruction du Fort très importante fut laborieuse car, la brique et la tuile venaient de France, de pierre des îles Canaries et du Cap-Vert. Depuis cette date, les “mulâtres” relativement aisés, furent les bâtisseurs les plus décidés et aussi les plus efficaces dans l’île de Saint-Louis. Aussi pour le besoin de coordination des efforts d’édification, un nouveau plan de la ville donnant cet alignement rigoureux aux rues est racé ; il est adopté par le Conseil de Gouvernement et d’administration en sa séance des 22 et 23 juillet 1828 et rendu exécutoire par arrêté du Gouverneur en date du 31 mars 1829.

L’Hôtel du Gouvernement aujourd’hui Gouvernance de la région du Fleuve, a subi tellement de transformations, qu’il est bien difficile de voir sur l’aspect extérieur du corps principal du bâtiment, les traces du premier ouvrage. L’édifice revêt une importance particulière pour l’histoire de la ville. Saint-Louis c’était avant tout “le Comptoir” qui était dans le Fort et cela, jusqu’en 1817. L’aspect intérieur de l’édifice quoique sérieusement aménagé pour les besoins d’un certain confort, conserve presque intact son visage initial et, les quelques bâtiments annexes qui l’entourent, gardent toutes leurs caractéristiques d’origines.

L'ÉGLISE CATHÉDRALE

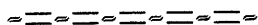


L'Église était au début une chapelle se situant à l'intérieur du Fort. Après la dernière occupation en 1817, elle n'était plus que ruine. Le Colonel Schmaltz, alors Gouverneur, ayant succédé aux Anglais, devait présider aux destinées de reconstruction du Fort et au développement agricole de la Colonie. Il obtient une subvention substantielle, à cette époque, de la Restauration en France, pour une réédification de l'Église. Mais la réfection du Fort engendra des dépenses qui ne permirent pas la reconstruction de l'église. Le Curé fit alors appel à la générosité de ses paroissiens qui n'attendaient que cette occasion pour se montrer dignes catholiques.

Le travail s'effectua dans la ferveur religieuse et avança très vite, la main-d'oeuvre et les matériaux étant fournis par les chrétiens en particulier les mûlatres très aisés à l'époque . Le plan de l'édifice est approuvé par De CHABRIL, Pair de France, Ministre de la Marine et des Colonies ; l'Architecte quant à lui, évita un bâtiment voûté pour la bonne raison que la pierre à bâtir faisant défaut à la région. Le 4 novembre 1828, jour de la fête de sa majesté Charles X, l'édifice est béni en présence des autorités administratives coloniales, des militaires et de la foule chrétienne de la ville : c'était la première église catholique de l'Afrique de l'Ouest.

Le monument est très bien conservé et a très belle allure. Il est situé sur le côté Sud du Palais du Gouverneur, l'ancien Fort.

ROGNAT NORD ET ROGNAT SUD



Les casernes d'Orléans de chaque côté de la Place Faidherbe précédemment appel "La Savane", ont été construites en 1837. Ces deux édifices qui seront nommés par la suite Rognat Nord et Rognat Sud, forment avec l'Hôtel du Gouvernement une composition classique axée sur le pont Servatius.

Les arcades s'ouvrent sur une galerie de distribution. Les larges baies du premier étage sont séparées par des trumeaux rapprochés, traités sous forme de pilastres. Le dernier étage, d'une hauteur sous plafond plus modeste, aligne ses fenêtres munies de volets avant l'acrotère, couronnant l'ensemble d'un bandeau horizontal. Cela donne à ces bâtiments une allure très classique, quelque peu sévère.

Les grandes arcades du rez-de-chaussée rythment avec vigueur la composition, et offrent leur ombre accueillante.

Le Rognat Nord, occupé par l'armée (messe des officiers) est assez bien entretenu. Quant au Rognat Sud, dans un état de Vébusté avancé, il a été donné en bail à un promoteur hotelier qui doit le restaurer pour en faire un hotel.

Une telle entreprise, si elle se réalisait est de nature à sauver le bâtiment et à changer l'aspect général de la Place Faidherbe.

L'ASSEMBLEE REGIONALE DU FLEUVE

~::~~::~~::~~::~~::~

Cet immeuble existait déjà en 1825 dans des proportions plus modestes et était occupé par le Chef de bataillon Commandant les troupes. Le Gouverneur Baron Roger, en vertu de l'ordonnance du 17 août 1825, l'attribua à la Colonie par son arrêté en date du 29 décembre 1825.

Devenu presbytère avec l'approbation du Ministre des Colonies en 1829, ensuite école primaire le 02 mai 1839, il fut affecté par la Colonie au "Contrôle", en 1839. Le Contrôle supprimé en 1873, le bâtiment est resté, contenant les Archives de la Colonie, et fut entretenu sur les fonds du Budget local.

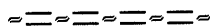
En 1877, les Ponts et Chaussées, lors de la présentation de son plan de campagne avait programmé, sur proposition du service de l'Intérieur, la somme de 2.000 Frs pour préparations de l'ex Contrôle, dont le 1er étage devait être affecté aux logements des Inspecteurs généraux, de l'Amiral et des Hauts fonctionnaires de passage à Saint-Louis.

En 1881, le Conseil Général, après avoir contourné plusieurs obstacles, s'y était installé en obtenant l'inscription à son budget de la somme de 10.000 Frs sous le titre : Ancien "Contrôle", Aménagement pour le Conseil Général. Depuis cette date donc, il fut le siège du Conseil Général du Conseil Colonial, de l'Assemblée Territoriale et, de nos jours, de l'Assemblée régionale.

Ce grand bâtiment bénéficie d'une situation exceptionnelle avec trois façades dont l'une, à l'Est, donne sur le fleuve le fleuve. L'édifice comprend un rez-de-chaussée et un étage. La composition des façades est sobre et rythmée par une trame de fins pilastres en ordre superposés. Deux grands balcons avec grille en fer forgé occupent la largeur des façades Est et ouest.

La construction est en bon état d'entretien. Malheureusement quelques interventions altèrent sa belle allure initiale.

LE PONT FAIDHERBE



Le rattachement de l'île de Saint-Louis au continent, plus exactement au grand quartier de Sor, s'est très tôt posé comme la condition sine qua non du développement de Saint-Louis. En 1858 un bac assurait la liaison Sor - Ile Saint-Louis; il fut remplacé en 1865. Ce pont présentait des inconvénients majeurs qui ont vite amené les autorités de l'époque à décider en 1894 de la construction d'un pont métallique. Il fut inauguré officiellement le 15 octobre 1897 par André LEBON, alors Ministre des colonies.

Le pont Faidherbe présente les caractéristiques suivantes: longueur 506m, largeur 10,20m avec une chaussée de 7m et deux trottoirs de 1,60m chacun. Il se compose de sept tabliers métalliques reposant sur deux culées et sept files. La chaussée, initialement en béton hydraulique reposant sur des tôles cintrées en acier s'appuyant sur cinq cours de longerons et deux poutrelles de rive, a subi depuis des modifications. La deuxième travée a partir de la rive droite, d'une longueur de 70m est mobile autour d'un pivot fixé au centre d'une pile. Le coût total du pont a été de 1.990.000 francs. Certaines modifications furent apportées par la suite à l'ouvrage : en 1931, le Pont a été restauré par les établissements DAYDE qui ont refait la travée mobile qui menaçaient de s'effondrer.

L'un des trottoirs a été supprimé dans les années 1950 pour supporter la grande conduite d'alimentation de l'île en eau courante. Le Pont Faidherbe est en quelque sorte un joyau qu'il faut sans cesse conforter et restaurer pour lui permettre de continuer à jouer le rôle de première importance qu'il n'a jamais cessé d'avoir. Sa construction a en effet, permis l'accélération du développement urbain de Saint-Louis en procédant au désenclavement de l'île et en permettant le transport des matériaux de construction. Le pont est considéré comme le symbole de l'île.

L'HOPITAL CIVIL DU SUD



L'hôpital civil dont la construction remonte à 1822, d'après des études anciennes. Il est situé rue Carnot x Boulevard A. Mar DIOP.

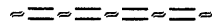
L'édifice se composait de quatre corps de logis présentant un carré de 50 m du Nord au Sud, et large de 50 m. D'Est en Ouest, chaque corps de logis avait un rez-de-chaussée et un premier étage où se trouvaient des salles vastes et bien aérées, garnies de lits en fer. Ces salles étaient toutes de même dimensions et pouvaient contenir cent vingt deux lits, nombre suffisant pour les besoins ordinaires de la colonie.

De nos jours, ce vaste ensemble de bâtiments à 2 étages est disposé autour d'un beau jardin intérieur. A chaque niveau, une galerie à arcades en plein centre distribue les locaux de l'hôpital.

Il est à signaler qu'il comportait au rez-de-chaussée des écuries du 19ème siècle transformées, une petite chapelle.

L'ensemble été entièrement réhabilité par le Grand Duché du Luxembourg.

LA GRANDE MOSQUEE DU NORD



D'après la tradition orale, c'est Cheikh El Hadj Oumar TALL en personne qui aurait choisi le site de la Grande mosquée du Nord, la première de l'Ile de Saint-Louis, en 1825.

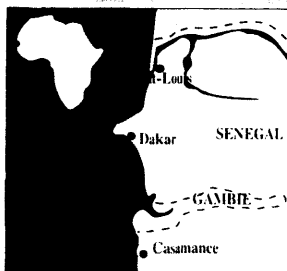
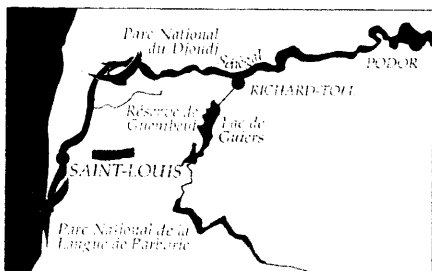
Toutefois, l'autorisation de sa construction n'a été donnée à la population musulmane de Saint-Louis qu'en 1837, sous le Gouverneur SORET, officier de marine.

La construction fut entreprise dès 1838 sur une grande échelle avec uniquement les ressources de la communauté musulmane, mais elle ne put aller bien loin, les faibles moyens ayant été vite épuisés, les travaux furent en conséquence suspendus. Par ailleurs, à la même époque, une série de mauvaises années dans les récoltes comme dans les affaires rendi pratiquement inefficente toute collecte de fonds, malgré la bonne volonté des musulmans. Il a fallu par la suite deux subventions de l'administration coloniale et une nouvelle collecte parmi la population musulmane pour enfin terminer la mosquée. La première intervention de l'Administration d'un montant de 1.500 F prélevés sur les fonds aux dépenses secrètes de la Colonie est intervenue en 1843, sous le Gouverneur BOUET WILLAUMEZ. La seconde, en 1846, de la même origine, s'élevait à 1.000 F sous le Gouverneur DE GRAMMONT.

La façade sur l'entrée, orientée plein Sud, est percée de grandes arcades en ogive et flanquée à chaque extrémité de deux tours sur plan carré terminées par une petite coupole et une balustrade festonnée. Le volume central a une couverture de tuiles de teinte orangée avec versant à faible pente. L'édifice est en assez bon état d'entretien.

Saint-Louis du Sénégal

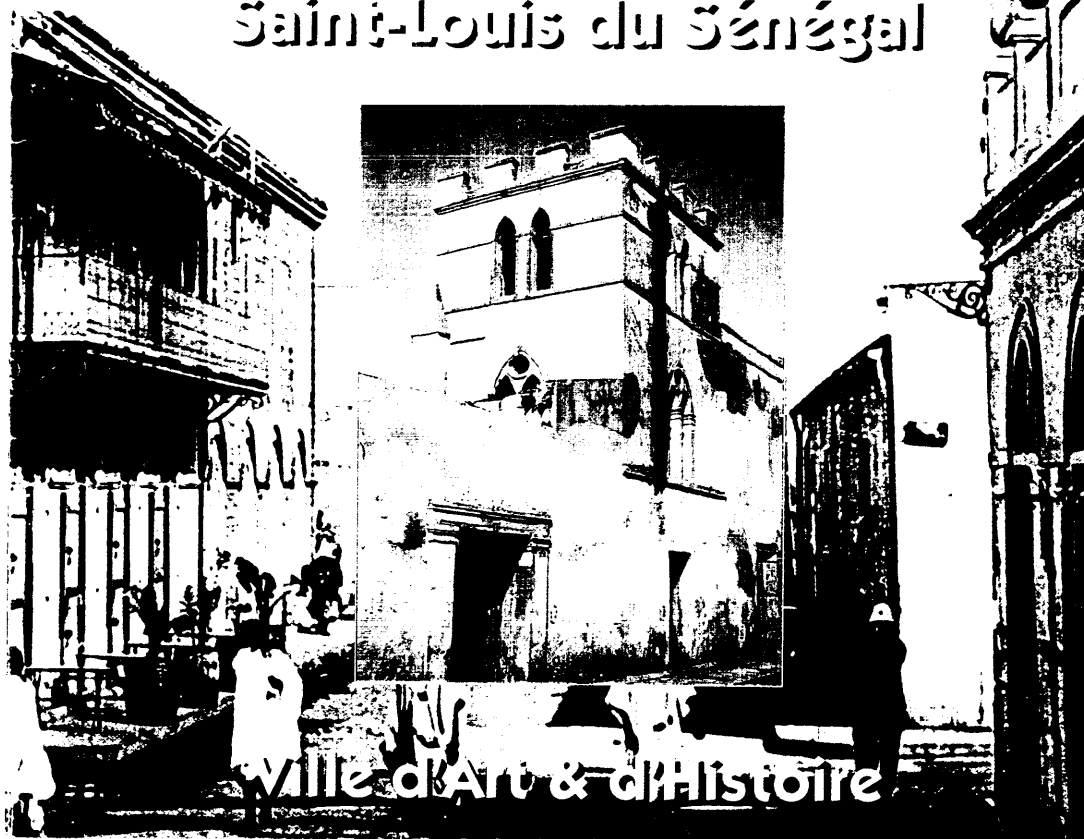
carrefour des découvertes



Syndicat d'Initiative
BP 364 Saint-Louis du Sénégal
Tél. (221) 61 24 55 - Fax (221) 61 19 02

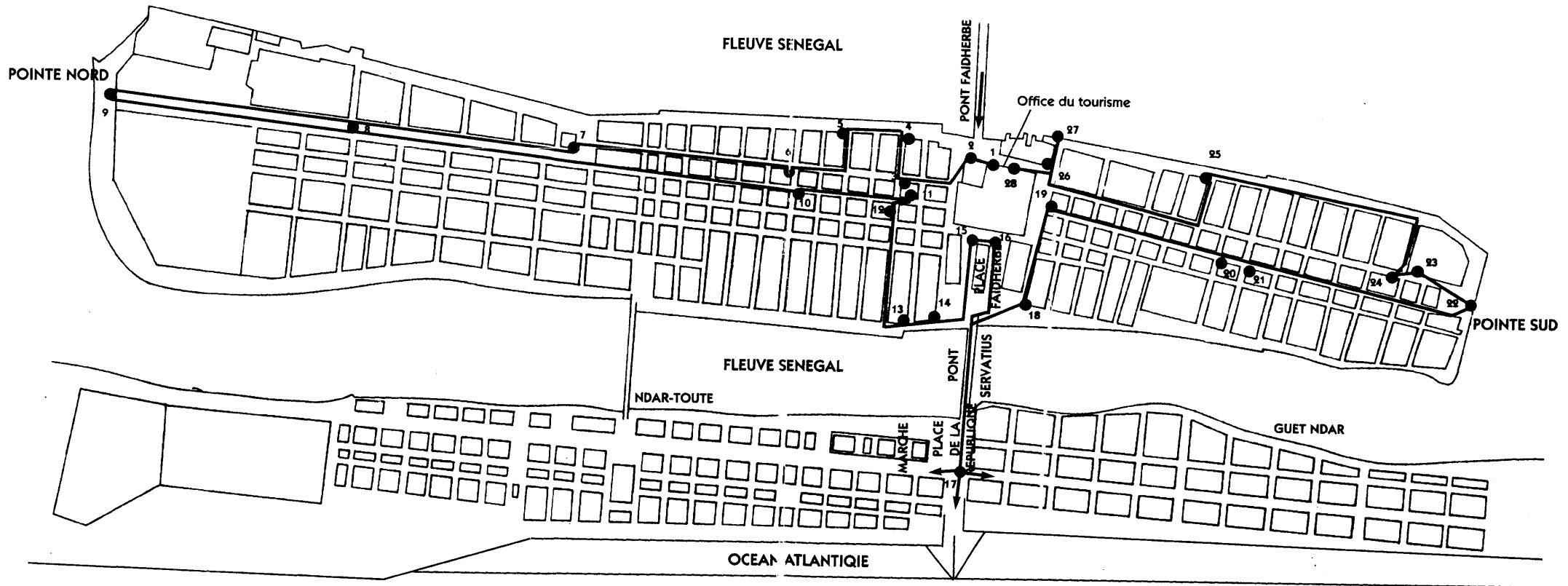


Saint-Louis du Sénégal



VILLE d'ART & d'HISTOIRE

Parcours de découverte urbain Saint-Louis du Sénégal



← NORD

0 50 250m

APERCU HISTORIQUE

- **1445-1450** Premier contact des navigateurs avec le fleuve Sénégal vers Gandiol (embouchure)
- **1633** Richelieu cré la première compagnie à Charte au Sénégal, la Compagnie du Cap Vert
- **1638-1639** Un établissement fixe est fondé dans l'île de Bieurt, au Sud de Saint-Louis, par Thomas Lambert
- **1659** Louis Caullier construit le premier Fort dans l'île de Ndar qui prit le nom de Saint-Louis en l'honneur de Louis XIV
- **1693** Saint-Louis passe sous la domination anglaise (Janvier-Juillet)
- **Avril 1758**
Jan 1779 Les Anglais s'emparent à nouveau de Saint-Louis
- **1779** L'expédition Lauzun reprend Saint-Louis. Un gouverneur militaire siège au Fort. La Compagnie s'installe à la pointe Sud
- **1789** Abolition des privilèges de l'esclavage, des monopoles ; la Compagnie est supprimée. Blanchot gouverne la colonie jusqu'à sa mort 1807
- **1816** La restauration envoie l'expédition de la Méduse pour reprendre Saint-Louis que le traité de Vienne rend à la France. Naufrage fameux. Les anglais ne rendront effectivement Saint-Louis qu'en 1817
- **1817-1826** Essai de mise en valeur agricole : échec
- **1826-1854** Lutttes et difficultés avec la plupart des tribus voisines.
- **Juillet 1828** Adoption par le Conseil de Gouvernement et d'Administration du nouveau plan de la ville rendu exécutoire le 31 mars 1829
- **Nov.1828** L'Eglise nouvellement construite est bénie
- **1830** Construction des casernes d'Orléans, Rognat Sud et Rognat Nord, du Palais de justice, du grand hôpital de la Marine

LISTE DES MAIRES DE SAINT-LOUIS DE 1764 A 1997

- 1764 Charles THEVENOT (occupation anglaise 1758-1779)
- 1778 Charles CORNIER (reprise par les Français en 1779-1789 cahier de doléances pour les états généraux de Versailles)
- 1801 FLAMAND
- 1802 Charles PORQUER maintenu en 1809 par les Anglais
- 1816 Pierre DUBOIS décédé le 27 Octobre 1823
- 1823 François Michel PELEGRIN
- 1831 Jean Jacques ALIN prend sa retraite le 01/12/1848
- 1848 Durand VALENTIN
- 1852 Nicolas d'ERNEVILLE
- 1856 Marcelin HERICE décédé en fonction le 03/10/1856
- 1856 Blaise DUMONT

A PARTIR DU DECRET DU 10 AOUT 1872

- 1872 Blaise DUMONT
- 15/12/1872 Omer TEISSERE
- 17/12/1872 Paul DOMERG
- 19/12/1872 Michel ANDRE
- 22/12/1872 Auguste BROCHET
- 15/12/1873

01/03/1880

01/08/1880 Charles VALENTIN

13/11/1880 Charles MOLINET Président de Délégation Municipale

05/03/1881 Maximin PORTES Président de Délégation Municipale

09/07/1881 Auguste de BOURMEISTER

30/12/1881 Auguste de BOURMEISTER Maire

01/05/1882 Auguste de BOURMEISTER élu par le Conseil Municipal (Loi Mars 1882)

18/11/1889 JEANSEN Président de Délégation Spéciale

19/12/1889 ROBERT Président de Délégation Spéciale

22/04/1890 Jean CRESPIAN Maire

05/01/1891 Michel GOSNIER Président de Délégation Spéciale

18/04/1891 Jules COUCHARD Maire

08/06/1894 Jean Jacques CRESPIAN décédé le 03/01/1895

04/02/1895 Louis D. Réélu en Mai 1896, Mai 1900, Mai 1904, et Mai 1908

Juillet 1909 Justin DEVES

15/07/1910 Charles PELEGRIN 1er Adjoint

21/11/1910 COUCHARD Maire

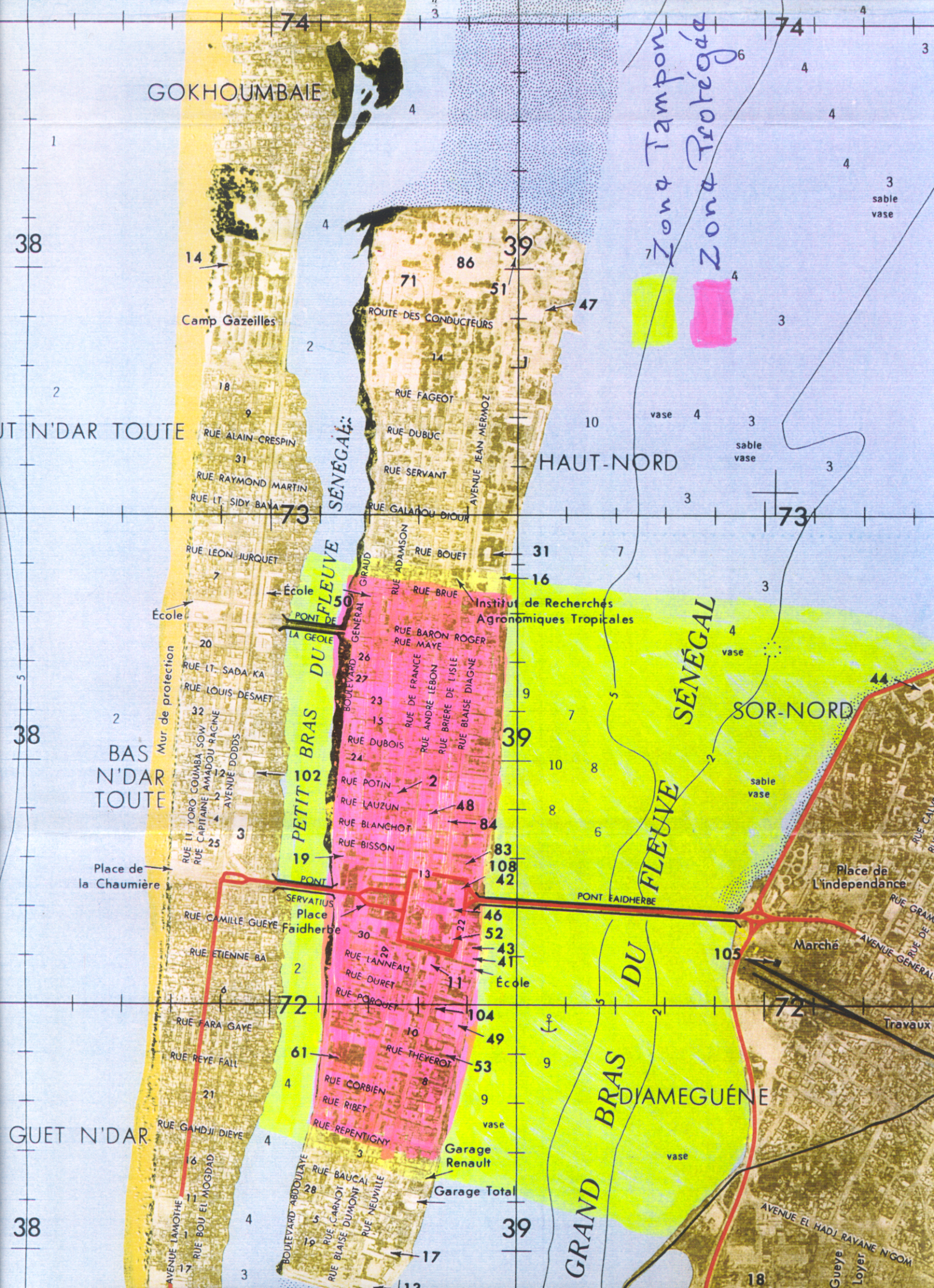
11/05/1911 Charles PELEGRIN Maire

11/05/1912 Justin DEVES Maire décédé le 22/06/1916

22/06/1916 Pierre CHIMERE

31/12/1919 Amadou NDIAYE Clédon

Mai 1925 Lamine GUEYE
 Mai 1927 Pierre CHIMERE
 31/05/1928 Moustapha Malick GAYE
 1935 Aby KANE DIALLO
 1937 Paul VIDAL
 Octobre 1945 JAFFRE Administrateur
 CYPRES Administrateur
 Juin 1944 Amadou CISSE Président de la Délégation Spéciale
 Juillet 1945 Ahmet SOW Télémaque Maire décédé en Avril 1946
 Avril 1946 Louis LEGROS Adjoint
 1947 Abdoulaye Mar DIOP Maire décédé le 12/06/1952
 12/06/1952 Babacar SEYE Maire
 Août 1960 Macodou NDIAYE Maire décédé le 01/02/1963
 Déc1963 Masseck NDIAYE Maire
 12/03/1966 Bécaye SOW Président du Conseil Municipal
 05/08/1967 Masseck NDIAYE Président du Conseil Municipal
 07/03/1970 Ibrahima TALL Président du Conseil Municipal
 22/11/1974 André GUILLABERT Président du Conseil Municipal
 11/03/1978 André GUILLABERT Président du Conseil Municipal
 22/12/1984 à Abdoulaye Chimère DIAW Président du Conseil Municipal
 1998





1- Vue de l'île à partir du continent



2- Pont Faidherbe qui relie l'île au continent



3- Rue qui mène à la Place Faidherbe à partir du Pont



4- Hôtel de la Poste
(Hôtel des pionniers de l'aéropostale)



5- Place Faidherbe (en arrière plan de la statue du Gouverneur Faidherbe)



6- Statut du Gouverneur Faidherbe sur la Place du même nom



7 - Rognat Nord (ex caserne d'Orléans) au premier plan



8 - Rognat Nord (ex caserne d'Orléan) messe des officiers



9 - La Cathédrale au premier plan



10 - Palais du Gouverneur
Vue de derrière



11 - Vue d'une rue du quartier



12 - Vue d'une rue du quartier Sud



13 - Vue d'une rue du quartier Nord



14 - Quartier Sud, en arrière plan sur la gauche, l'Hopital



15 - Vue d'une rue du quartier Nord



16 - Vue d'un des quais qui continuent l'Ile



17 - Quartier Sud, immeuble menaçant ruines démoli



18 - Quartier Sud, immeuble menaçant ruines démoli



19- Pointe sud centre de documentation musée



20- Ruines situées dans le quartier du Sud



21- Un type de porte d'entrée



22- Haut porte d'entrée



23- Type de balcon



24- Balcon vu de dessous

DOSSIER DE DEMANDE D'INSCRIPTION
DE L'ILE DE SAINT-LOUIS



Compléments d'informations sur les points suivants du
FORMULAIRE DE DEMANDE D'INSCRIPTION

- Justification du critère d'authenticité
- Evaluation comparative avec d'autres bien similaires
- Fonctions des lois sur la protection
- Etat de conservation des travaux réalisés
- Plans de gestions.

Fonctionnement des lois sur la protection

L'Etat du Sénégal s'est doté d'une législation et de textes réglementaires relatifs à la protection du patrimoine culturel national et à sa promotion .

Il s'agit notamment de :

- La loi 71-12 du 12 Janvier 1971 fixant le régime des sites et monuments historiques et celui des fouilles et découvertes.
- Le décret d'application de la dite loi qui est le décret 73.746 du 08 Aout 1973 .
- Le décret 76-277 du 03 mars 1977 constituant en zone de rénovation urbaine, la ville de Saint-Louis.

Ces textes ont permis la prise de dispositions pour inscrire l'île de Saint-Louis parmi les monuments classés, y ouvrir une antenne du Bureau d'Architecture des Monuments historiques et de tenir plusieurs réunions au niveau de la Gouvernance concernant Saint-Louis dont un conseil interministériel et le conseil national de l'urbanisme qui s'est tenu à Saint-Louis le 04 Septembre 1973.

L'application des textes sur la protection est assuré par les services techniques de l'Etat et de la Commune qui travaillent en rapport avec le Bureau d'Architecture des Monuments Historiques pour l'application du cahier des prescriptions techniques.

La tâche est rendue difficile par l'absence de moyens humains suffisant pour l'assistance techniques des propriétaires privés et pour le contrôle des travaux de restauration qui souvent, reflètent la grande modicité des ressources dont disposent les populations .

Cela entraîne une tolérance permissive qui, à la longue, entraîne des désastres sur certains bâtiments.

Etat de conservation et travaux réalisés

Saint- Louis a fortement subie les conséquences des transferts de la capitale de l'Afrique occidentale française en 1902 et du Sénégal en 1957.

La dégradation des vieilles batisses s'est accélérée avec l'absence d'entretien et de restauration de la majorité d'entre elles.

L'état de conservation, très peu satisfaisant, reflète la crise économique qui sévit dans la ville depuis le dernier transfert. Le statut juridique fait que nombreux sont les immeubles, pour des raisons d'indivision successorale, sont la propriété de trois ou quatre générations d'héritiers, ce qui rend impossible une action concertée de leur part et décourage toute initiative individuelle.

C'est ainsi qu'il existe des bâtiments menaçant ruines dont certains ont été démolis pour des raisons de sécurité.

Le décret 76-277 du 3 mars 1976 constituant en zones de rénovation urbaine Saint-Louis et Gorée a été pris pour impulser la réhabilitation du bâti mais l'Etat n'a pas eu les moyens de programmer et de réaliser une action globale.

Depuis cette date, seules des actions ponctuelles ont été réalisées au cas par cas par l'Etat, c'est le cas du Palais du Gouverneur, de la Mosquée du Nord, de l'Eglise, du tribunal régional, du Rognat Nord, de l'Etat Major de la Zone Militaire Nord et d'autres édifices qui abritant des services publics et des établissements scolaires.

S'agissant des propriétés privées, il existe depuis peu une multiplication de chantiers où l'on constate malheureusement beaucoup d'erreurs dont certaines sont volontaires car elles résultent d'une volonté de modernisation qui se fait en violation des prescriptions techniques.

PLANS DE GESTION

La ville de Saint-Louis est une destination touristique de plus en plus importante de par l'accroissement des nombre de visiteurs. Centre administratif, politique, militaire, sanitaire, éducatif et culturel important, accessible à partir du continent par le pont Faidherbe et de la langue de barbarie par le Pont Moustapha Malick GAYE ex servatius.

Le Syndicat d'Initiative et de Tourisme a créé un parcours de découverte urbain de Saint-Louis qui va de la pointe Sud avec le Centre de documentation-musée (CRDS) à la pointe nord avec la grue centenaire, témoin entre autre monuments de l'industrialisation de la ville au siècle dernier. Le parcours identifie un certain nombre de monuments dont le plus grand nombre se trouvent au centre avec le Palais du Gouverneur, le Rognat-Sud et le Rognat-Nord, la Cathédrale, l'Hopital, etc. qui furent édifiés, à l'exception du Palais du Gouverneur, en 1830.

Des guides relevant du syndicat guident les visiteurs qui, s'ils le désirent, peuvent se déplacer en calèches, une attraction de la ville qui en comptent plusieurs. L'Hotel de la Poste où descendaient les pionniers de l'aéropostale (le nom de Mermoz reste attaché à la ville) rappelle bien des souvenirs liés à l'une des plus nobles aventures de l'homme.

L'animation fait partie de la gestion du centre historique avec l'organisation de manifestations culturelles et récréatives qui drainent beaucoup de monde. Le festival **Saint-Louis-Jazz**, manifestaion musicale internationale, a acquis ses lettres de noblesse, tandis que les régates sur le grand bras du fleuve, le fanal et le carnaval permettent d'animer la ville tout le long de l'année.

Le syndicat d'Initiative et de tourisme édite des dépliants d'information à l'intention des visiteurs et appose des plaques d'identification sur les monuments ciblés du parcours de découvertes.

REPUBLIQUE DU SENEGAL

MINISTERE DE LA CULTURE

**DIRECTION DU PATRIMOINE
HISTORIQUE ET ETHNOGRAPHIQUE**

BIBLIOGRAPHIE SUR LA VILLE DE SAINT-LOUIS



Saint-Louis (Sénégal)

Sur le site et les origines de Saint-Louis. Signé Abdoulaye LY
In : Notes africaines IFAN, n° 58, avr. 1953, pp. 52 - 57, 4 fig.
n° 61, jan. 1964, p.25, 1 fig.
p. 39 I (1953 - 54)

Saint-Louis du Sénégal

Trois siècles d'histoire, L 6 993
Brigaud - les grandes heures de Saint-Louis du Sénégal
janvier - naissance de la nation sénégalaise 1850 - 1953,...
Paris, Impr. Desgrandchamps, 1959

Saint-Louis du Sénégal

Climatologie
première note de climatologie de détail de Saint-Louis (mois de sept. oct. - nov. déc 1972).
Note pour service à l'étude écologique, bioclimatique et géographique de l'agglomération de
Saint-Louis du Sénégal, par J.P. Nicolas,...
Saint-Louis : IFAN, 1953, In - 4° (30 x 23,5) 24 p dactyl. pl. de - centre Sénégal, section de
géographie, exemplaire n° 1 - 28.489 - B.R. Nic. N

.../...

Saint-Louis (Sénégal)

Marées atlantiques

Considérations sur le littoral des environs de Saint-Louis du Sénégal, par P. Louis,...

In : Bull com. Etudes Hist. et Scient. AOF, 1918, pp. L - 16, 2 figs.

L carte - 26.369 - p. 177 (1918) - UOZ. R // BRO // I

Saint-Louis, Sénégal, pêche maritime, transformation sociale.

SENE (Abdoulaye) - les transformations sociales dans la pêche maritime piroguière : conditions de travail et modes de vie des pêcheurs de Guet Ndar de Saint-Louis du Sénégal.

Toulouse : U.E.R de sciences sociales, 1985, 2 vol, 706 p. - 119 p de pl, 29 cm - the 3e cycle : sociol - Université de Toulouse - le Mirail 1985

Saint-Louis du Sénégal

Guide

Saint-Louis du Sénégal, guide historique, par G. J. DUCHEMIN

Saint-Louis : centre Michel ADANSON, 1955, In - 8° (24 x 16) 27p fig.

non num. - 2 pl - de pl - h - t - bibliog.

Institut français d'Afrique noire - 32.352 - UOZ - R // BRO // VI

Saint-Louis du Sénégal

Tricentenaire

tricentenaire de la fondation de la ville de Saint-Louis, nov. 1959

Saint-Louis : chambre de commerce, nov.1959, In - 8° (23,9 x 16) 68p

fig. 40.117 - UOZ TRI - T

Saint-Louis du Sénégal, 1789 - 1809

ALQUIER (p) - Saint-Louis du Sénégal pendant la révolution et l'empire (1781 - 1809), par p.

Alquier, ... Paris, Lorose, 1922 - (98)p I.6331

MIC - 1207

UOZ - R/BRO/II

p.177 (1922)

Extrait Bulletin du Comité d'Etudes historiques et scientifiques de l'A.O.F, n° I, jan. - mars

1992 - pp277 - 375

Saint-Louis, Sénégal, découverte

BRIGAUD (Félix) - Saint-Louis du Sénégal : ville aux mille visages
 Félix BRIGAUD, Jean vast. prof. Abdou DIOUF..... DAKAR : Editions
 clairafrique. 167p. ill., cour. ill - en couleur.
 24cm - (8° 6696) - VAST (Jean) - DIOUF (Abdou) Préf.

Saint-Louis, Sénégal, 1040 - 1986

BIONDI (Jean Pierre) - Saint-Louis du Sénégal : mémoire d'un métissage
 Jean Pierre BIONDI ; prof. de Léopold Sédar SENGHOR Paris : Ed. Denoël, 1987 - 234p.
 cour ill en coul., 23cm (destins croisés) - (8° 6383)
 ISBN 2 - 207 - 23 - 250 - 2 - SENGHOR (Léopold Sédar) Prof.

Saint-Louis, Sénégal, présentation

COURREGES (Georges) Saint-Louis du Sénégal / Georges Courrèges, Fadel DIA ; Amadou
 Mactar MBOW... Clermont FERRAUD : SOPREP, 1982 - 96p ill en coul., couv. ill en coul.
 28cm - (l'Instant durable) - (4° 4510)

Saint-Louis du Sénégal, Urbanisation

Famille et résidence dans les villes africaines : Dakar, Bamako, Saint-Louis, Lomé / Emile le
 Bris, Alain Marie, Annik Osmont... (et al) Paris l'Harmattan, cop. 1987 - 268p. 24cm (villes
 et entreprises).

Saint-Louis, Architecture, Réhabilitation

L UNIV - 144
 1987 - DIOP Fodé - Contribution à la réhabilitation du patrimoine architectural : cas dans l'île
 de Saint-Louis / par Fodé DIOP : Ecole d'Architecture et d'Urbanisme, 1987 - 173 f multigr.
 30cm - Mém. : Architecture : Dakar 1987

Saint-Louis du Sénégal - L DES 11 168 - 324.950

1968 - CAMARA (Camille) - Saint-Louis du Sénégal

Evolution d'une ville en milieu africain...

Dakar, Institut fondamental d'Afrique noire, 1968 - 24,5cm, 192p. cartes, tabl., graph. -
photogr. fac - sim, fig. (1) dépl. sous pochette (IFAN -Initiations et études africaines - 24)

Saint-Louis du Sénégal, 17° - 18° S. - L DES 229

1971 - JOOP (Abdoulay Soxna) - La colonie française de Ndar - Saint-Louis (de la fondation de l'habitation fixe à la faillite de la Compagnie du Sénégal 1659 fin du XVIIe siècle). L'impact du mercantilisme colonial dans la "Concession du Sénégal" - Dakar, Université, 1971 - 28 cm, 323 ff. multig. - (Faculté des Lettres et Sciences humaines - travail d'études et de recherches - Maîtrise d'histoire 1971).

Saint-Louis, 1943

Prévaudeau (A)

1943 - Esquisses saint-louisiennes / A - Prévaudeau - Paris : soc. d'éd. Géogr. mar. et vol.,
1943 - 64 p (1 microfiche).

Saint-Louis du Sénégal (1955) L 5 584

L'épanouissement de grandes villes de l'Afrique Occidentale Française
Paris, France d'Outre-Mer, 1955 - In 8°, 47p, ill - cartes
(France d'Outre-Mer, Juin 1955, N° 307)

Saint-Louis du Sénégal 1965 - Microfiche

1965 - CAMARA (C) - Saint-Louis du Sénégal : Etude du développement urbain... Thèse -
Fac. Lettre - Sci-Hum. - Paris, 1965 (dactylographiée) 15 microfiches 10,5 x 15cm

Saint-Louis, AMENAGEMENT - L 12 897

1975 - SENEGAL - Urbanisme et Habitat (Direction)... Ville de Saint-Louis - étude du schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme - Synthèse des données urbaines - Dakar, Direction de l'Urbanisme et de l'habitat, 1975 - 29,5 x 42cm, III - 80p., graph., tabl., reprod., fotogr. - 30 pl., couv. ill - (République du Sénégal - Ministère des travaux publics de l'Urbanisme et des Transports - Direction de l'Urbanisme et de l'Habitat).

Saint-Louis, Economie - 1965 - 1983

D UNIV. 1558

SECK Ahmadou El Bécaye - L'impact sur Saint-Louis des investissements publics et privés réalisés dans la région du Fleuve depuis 1965 / Ahmadou El Bécaye SECK... Dakar : ENAM, 1983 - 55f., 27cm - Mém. : Economie : Dakar, ENAM : 1983

2

Saint-Louis, SENEGAL

8° P 71 - (2, 1975)

DIOP, Abdoulaye Sokhna - La Fondation de Saint-Louis du Sénégal
In. Bulletin de l'IFAN : N° 2, 1975, p.318 - 339

Saint-Louis, Sénégal, Evolution

1968 - CAMARA (Camille) - Saint-Louis du Sénégal
Evolution d'une ville en milieu africain...

D 320 406

Dakar, IFAN, 1968 - 24cm, 292p., cartes, fig., graph. (1) dép. sous pochette - (IFAN 24)

Saint-Louis (Région), tourisme, potentialité

SARR (Moustapha) - Les potentialités touristiques de la région de Saint-Louis / Moustapha SARR - Dakar : ENAM, 1985 - 124 f. ; 29cm - Mém. : adm. gén. : Dakar : ENAM : 1985

Saint-Louis (Sénégal), FONDATION - 8°p 71 (1975, 37, 2)

JOOP (Abdoulaye Sokhna) - La Fondation de Saint-Louis du Sénégal...
 In : Bulletin de l'IFAN - série B - Sciences Humaines
 T.37 N° 2 avril 1975 - pp.318 - 319

Saint-Louis, MAIRE, 1816 - 1872

2
 8° p.71 (1973,35,3)

1973 : ZUCCARELLI (François) - Les Maires de Saint-Louis et Gorée de 1816 à 1872
 In : Bulletin de l'Institut fondamental d'Afrique noire, t; xxxv, n°3, juillet 1973 - pp.551 - 573

Saint-Louis, Pointe Nord, TERRAINS

D 309 468

1840 - 1894

1896 : JURQUET (L)... Etude sur la question domaniale au Sénégal et les cinquante pas géométriques...

Saint-Louis, s.n., 1896 - 24cm, 31p

Saint-Louis (Sénégal), Urbanisme

- Microfiche L 74

1965 : CAMARA (Camille)... Saint-Louis du Sénégal : Etude du développement urbain.
 Thèse - Lettres - Paris - 1965
 15 Microfiches 10,5 X 15

AVANT-PROPOS

Saint-Louis du Sénégal, bien que découverte par les portugais dès 1445, ne reçut la première implantation humaine qu'avec l'édification, en 1659, du Fort de la Compagnie du Cap-Vert par le français Louis Gaullier. Le caractère hostile d'un terrain marécageux et peu propice à l'habitat et aux activités agricoles en avait fait un site vierge à l'arrivée des portugais et durant plus de deux siècles après.

En effet, ni les populations autochtones, ni les européens ne voulurent de ce site pour s'y implanter. Aussi, bien qu'elle intéressa les anglais qui l'prirent à trois reprises aux français en 1693, 1758 et enfin en 1809, pour des durées dont la plus longue fut de 21 ans, de 1758 à 1779, Saint-Louis fut surtout une ville française par excellence.

La volonté de faire de l'Île de Saint-Louis une grande ville urbanisée et moderne se concrétise avec l'adoption, en 1828, du plan d'urbanisme qui donne la tracé régulier des rues, le plan en damier et permet aux autorités de donner une nette impulsion dans le domaine de la construction de nouveaux édifices qui vont s'organiser autour du Fort et de la Place Faidherbe. Les deux casernes d'Orléans (Rognat Nord et Rognat Sud) la Cathédrale (l'ex église), l'Hopital de la Marine, le Palais de Justice, etc. ont été contstruits dès 1830.

Saint-Louis, c'est également, avec l'arrivée de Jean DARD en 1817 et la création de l'Ecole Mutuelle, le 7 mars de la même année qui, après sa faillite, céda la place à l'enseignement des frères PLOERMEL qui en assurant l'enseignement primaire et l'enseignement secondaire furent "les artisans de la politique de l'enseignement au Sénégal jusqu'en 1903". La formation des premiers élites africaines est donc parti de là.

Capitale de l'Afrique occidentale française, et du Sénégal, la ville fut également témoin, le 12 mai 1930, de l'envol de Jean Mermoz vers l'Amérique du Sud, associant à tout jamais le nom de Saint-Louis à l'histoire de l'Aéropostale.

Saint-Louis c'est aussi, pour paraphaser l'écrivain et diplomate Ousmane Socé DIOP, une veille ville française, un centre d'élégance et de bon goût sénégalais.

Ville du défi de l'implantation et des défis de l'urbanisation en Afrique noire, de l'enseignement et de la formation, du brassage et de la convivialité, Saint-Louis du Sénégal dont le charme ne laisse aucun visiteur indifférent, mérite bien de figurer sur la liste du patrimoine mondial.

Et c'est ainsi pour toutes ces raisons et pour ce qu'elle représente pour des milliers de visiteurs qui y débarquent chaque année, que le présent dossier de demande d'inscription a été introduit par l'Etat du Sénégal.

Pour des millions de Sénégalais fortement attachés à la ville historique pour son charme d'aujourd'hui et sa gloire d'hier, l'inscription sur la liste du patrimoine mondial est seule susceptible de créer le déclic et la mobilisation de la communauté internationale afin que Saint-Louis ne s'écroule jamais avec ses bâtiments si chargés d'histoire.

COMPOSITION DU DOSSIER



I^{ère} partie : Formulaire de proposition d'inscription (*)
Compléments d'informations fournis.

II^{ème} partie : Présentation du Bien

III^{ème} partie : Bibliographie (*)

IV^{ème} partie : Cartes et Plans (*)

V^{ème} partie : Planches de diapositives

Sont marqués d'un astérix les éléments déjà mis à la disposition du Centre du Patrimoine Mondial.
ETAT DU SENEGAL

Saint-Louis (Senegal)

No 956

Identification

<i>Nomination</i>	Island of Saint-Louis (Ile de Saint-Louis)
<i>Location</i>	Region of Saint-Louis
<i>State Party</i>	Senegal
<i>Date</i>	17 September 1998

Justification by State Party

The historic centre of Saint-Louis is a colonial town; it is unique in this type of heritage partly owing to its relationship with water, being situated between two arms of the Senegal River, and partly to the novelty of the surrounding quays and the linkage with the system of transversal roads. No other colonial cities have the same characteristics. Saint-Louis has had considerable influence in the parts of Africa that were under French dominion and even further, particularly because of its architecture but also in terms of education, culture, craftsmanship, and services. The masons, joiners, carpenters, and jewellers have swarmed even into Anglophone regions, where they have worked and trained the natives in their crafts. **Criteria ii and iv**

Category of property

In terms of the categories of cultural property set out in Article 1 of the 1972 World Heritage Convention, this is a *group of buildings*.

History and Description

History

The Island of Saint-Louis was not inhabited before the arrival of the Europeans. The region belonged to the kingdom of Walo and was subject to exploration by Portuguese, Venetians, and Dutch from the 15th century onwards. There were a number of initiatives, particularly in the 17th century, when some settlements were established in the region. In 1633 the French decided to establish the first chartered company in Senegal, the Cap-Vert Company. The island at the mouth of Senegal River was selected in 1659 when, after some unsuccessful attempts, the Frenchman Louis Caullier chose this site for the fortification of the company. Several other companies followed the Cap-Vert

Company, and the English occupied Saint-Louis on three occasions, in 1693, in 1779, and from 1809 to 1817.

Initially unhealthy and inhospitable, the island also lacked building materials, until it was discovered that the plentiful masses of oysters could serve for lime production and road construction. Gradually the settlement of Saint-Louis developed its commercial activities, trading rubber, leather, gold, ivory, and cereals as well as dealing in slaves. To these were added the need for education and building of schools.

At the beginning of the 19th century the settlement had some 8000 inhabitants. In 1828 an urban master plan established the street pattern and regulated the development of the town, starting from the old fortification as the basic reference. The real development of the town, however, took place from 1854, when Louis Faidherbe was nominated governor. Thus from 1854 to 1865 Saint-Louis was urbanized. It was nominated the capital of Senegal in 1872 and reached its apogee in 1895 when it was nominated the capital of West Africa.

In this period Saint-Louis became the leading urban centre in sub-Saharan Africa, as well as the centre for the diffusion of cultural and artistic activities. The first museum of the industry, ethnography, and history of West Africa was opened in Saint-Louis on 15 March 1864. In this period the schools and other public institutions and services, as well as the first Senegalese military battalion, and a Muslim court of justice, were established.

The period of peace in the colony contributed to the development of economic and commercial activities, thus favouring the expansion and influence of the town. However, in 1902 Saint-Louis lost its status as the capital of West Africa and in 1957 it ceased being the capital of Senegal. This meant the departure of the French garrison with the military and their families and the closure of a number of offices and shops; the last to close were the customs in 1963. The French population was drastically reduced. At the same time, however, the overall population continued to grow, being 55,600 in 1960, 90,000 in 1976, and 150,000 in 1997.

The town has developed both on the Langue de Barbarie (the ridge against the Ocean) and in Sor on the continent. There has also been overpopulation in the old town, where some older structures been at risk of collapse. A new urban master plan was prepared in 1983 in order to regulate the situation, and also to provide for the protection of the historic areas. At present the city has revived its economy (based on fishing and agriculture) and tourism (international festivals, exhibitions, sports, etc.). The University of Gaston Berger was opened in 1992. A new airport was recently inaugurated in Saint-Louis to facilitate access. The growth of the city is giving the authorities the same concerns as any other large African city, including illegal occupation of land and environmental problems.

Description

The Island of Saint-Louis is articulated in three parts: the Nord quarter, the Sud quarter, and the Place Faidherbe and the Government Palace in the centre. The entire settlement is situated in a magnificent lagoon formed by the two arms of the Senegal River, which separate it from the maritime part of the town and from the Sor quarter on the continent. The long and narrow, almost rectangular, island is about 2500m long in the north-south direction and about 350m wide on average. The bridge of Moustapha Malick Gaye (formerly

Servatius) links the island to a ridge of land in the west, the Langue de Barbarie, which protects it from the Ocean. The Faïdherbe bridge, constructed at the end of the 19th century, links the town to the mainland and the area of Sor. The climate is tropical with a dry period from November to June.

The zone proposed for inscription consists of the central part of the Island of Saint-Louis, about 350m x 1300m. A buffer zone has been identified, mainly consisting of the water across the two arms of the Senegal River, east and west of the historic town, as well as of narrow areas of land of about 50m, to the north and south of the proposed zone.

The urban fabric of the old town is based on the orthogonal grid plan of 1828. There are four streets running north-south and a large number of short alleys crossing the island east-west. As a result there are blocks of different dimensions: 30m x 30m, 30m x 75m, and larger. The island is encased by a system of quays, which are a reference to all streets in the east-west direction. The urban layout gives the town its particular character and specificity. From the architectural and aesthetic point of view the quality of the two- or three-storied colonial buildings is distinguished in the form of wooden balconies with wrought-iron grilles, roofs with red tiles, and the doors and windows with wooden shutters.

The main historic buildings include the ancient fort, the *Hôtel du Gouvernement*, the Governor's Palace, which marks the centre of the island, the place where the first settlement was established. This ensemble has been modified to a great extent over the centuries, particularly in the interior, but it still conserves the exterior, although with some additions. The *Cathedral* is situated next to the Governor's Palace and was built with the voluntary contribution of the citizens, completed in 1828. The military barracks, called *Rognat Nord* and *Rognat Sud*, were constructed in 1837 in the centre of the town, on both sides of the *Place Faïdherbe*. Together with the Governor's Palace they form a classical composition in axis with the *Servatius Bridge*. The building of the *Regional Assembly for the River* has existed since 1825, first in a more modest form. It was extended to house a primary school in 1839, and after 1873 it was used for the colonial archives. Subsequently the building has provided the premises for various public authorities. A rather large complex, it is articulated with pilasters and balconies. It is in a good state of repair. Other buildings include *Faïdherbe Bridge* inaugurated in 1897 (506m long), the *Civic Hospital* built in 1822, and the *Great Mosque of the North*, built starting in 1838.

Management and Protection

Legal status

The owner of the Island of Saint-Louis is the State of Senegal; individual buildings have a mixed ownership, including public authorities and private individuals or institutions. As a result of inheritance succession, many buildings may have several proprietors, which complicates administration and restoration.

The legal instruments for the protection and management of the historic centre of Saint-Louis include the law for the protection of sites and historic monuments (71-12/1971), the decree for the application of the law (73-746/1973), and the decree declaring Saint-Louis a zone of urban renovation (76-277/1977).

Management

The town received an urban master plan in 1928, and this has been the basis of its further development.

Louis Barge International prepared the first urban master plan (*plan de sauvegarde*) for the historic centre of Saint-Louis in 1983. Krzysztof Pawlowski prepared the second plan in 1984. A third plan with technical guidelines dates from 1997 and was the responsibility of Cabinet Archi + de Fodé DIOP. There are no regional development plans with an impact on the historic town.

The planning and management are the responsibility of the public authorities, including the Ministry of Culture and the Ministry of Urbanism and Habitat (Dakar), as well as the Municipality of Saint-Louis. The authorities collaborate with the Bureau d'Architecture des Monuments Historiques for the implementation of the guidelines. The Syndicat d'Initiative et de Tourisme and the Convention des Saint-Louisiens participate in their fields of competence. Itineraries have been identified for visitors, including visits to major historic buildings.

There is, however, a lack of resources, and particularly of qualified technicians to control the works and to sustain building owners in their projects.

Conservation and Authenticity

Conservation history

The conservation of the historic fabric is reported to have been satisfactory until the middle of the 20th century, when the capital of Senegal was transferred to Dakar. Since this date the old town has suffered from the lack of attention and means and has faced increasing degradation.

The historic centre has been inscribed on the list of protected sites since 1975 and it was identified as a zone for urban renovation in 1976 (Decree No 76-271).

Nevertheless, more and more buildings are getting into a hazardous state, risking collapse. Unauthorized ad-hoc repairs and works have been undertaken by owners or occupants which have undermined the character of the historic buildings. A certain amount of restoration work has been carried out in recent decades, conducted on listed historic buildings by the public authorities. Priority has been given to buildings and structures of architectural value that are still in functional order or risk ruin. However, the lack of resources has seriously limited the possibilities of public intervention. In fact, the current poor state of repair reflects the economic situation. In recent times, it has been necessary to demolish buildings for reasons of public safety.

Authenticity

The removal of the capital of Senegal from Saint-Louis to Dakar has seriously undermined the conservation of the old town. Up to the present the historic town has retained its historic integrity and character and most of its authentic historic fabric. However, the state of conservation of many of the buildings is not satisfactory.

Evaluation

Action by ICOMOS

An ICOMOS expert mission visited the site in June 2000.

Qualities

The location of the historic town of Saint-Louis on an island at the mouth of the Senegal River gives it a special quality of setting. The regular town plan, the system of quays, and the characteristic colonial architecture and public buildings give Saint-Louis its particular quality and identity. Furthermore, it has been a cultural and economic centre that has influenced the whole of West Africa, particularly in the 19th century.

Comparative analysis

The historic town of Saint-Louis is a French colonial city and can therefore be compared with Gorée and Rufisque in Senegal and Bingerville in Côte d'Ivoire. The Island of Saint-Louis, however, is very different in its urban layout and character by comparison with Gorée, which is already on the World Heritage List. The other two towns have not been protected and are in poor condition. Through its history as a capital city, Saint-Louis has also acquired a more important architectural heritage than could be found in the other towns of West Africa.

ICOMOS comments

The report of the ICOMOS expert mission recommended that the entire island be included in the nomination area, considering that it forms an indivisible unity. The buffer zone should consist of the two branches of the river, extending some 500m downstream, as well as including the Langue de Barbarie.

Furthermore, the report stressed the need for a special office to be established for the conservation management of the protected area, providing this office with the necessary expertise, facilities, and resources.

Brief description

Founded as a French colonial settlement in the 17th century, the Island of Saint-Louis was urbanized in the mid 19th century. It was the capital of Senegal from 1872 to 1957 and played an important cultural and economic role in the whole of West Africa. The location of the town on an island at the mouth of the Senegal River, its regular town plan, the system of quays, and the characteristic colonial architecture give Saint-Louis its particular quality and identity.

Recommendation

The outstanding universal value of the site is recognized. At the Bureau meeting in June 2000, it was decided that the nomination should be referred back to the State Party to provide guarantees of the urgent establishment of offices and facilities integrated with the necessary expertise and resources for the long-term management of the site. Furthermore, it was recommended that the entire island be included in the nominated area, since it may be considered to constitute a conceptual unity.

Following the recommendation of the Bureau, the State Party has given the requested assurances, and has guaranteed that the local office for the protection of the historic area would

be re-established with the necessary personnel and under the direction of a qualified architect seconded for this position. A Committee will be established for the conservation of the Island of Saint-Louis, and the operational funds will be provided jointly by the State and the Agency for Municipal Development, and other sponsors. Furthermore, the State Party has agreed that the entire island be included in the nominated area, as recommended by the Bureau, with the two arms of the river forming the buffer zone.

It is thus recommended that the site be inscribed on the World Heritage List on the basis of *criteria ii and iv*.

Criterion ii The historic town of Saint-Louis exhibits an important exchange of values and influences on the development of education and culture, architecture, craftsmanship, and services in a large part of West Africa.

Criterion iv The Island of Saint-Louis, a former capital of West Africa, is an outstanding example of a colonial city, characterized by its particular natural setting, and it illustrates the development of colonial government in this region.

ICOMOS, October 2000

Saint-Louis (Sénégal)

No 956

Identification

<i>Bien proposé</i>	Île de Saint-Louis
<i>Lieu</i>	Région de Saint-Louis
<i>État partie</i>	Sénégal
<i>Date</i>	17 septembre 1998

Justification émanant de l'État partie

Le centre historique de Saint-Louis est une ville coloniale, unique en son genre, en partie du fait de sa relation à l'eau, puisqu'il se dresse entre deux bras du Sénégal, en partie du fait de la nouveauté des quais qui la ceignent et sur lesquels aboutissent toutes les rues transversales. Aucune autre ville coloniale ne présente les mêmes caractéristiques. Saint-Louis a eu une influence considérable dans les régions d'Afrique sous domination française, et même plus loin, en termes d'architecture mais aussi en ce qui concerne l'éducation, la culture, l'artisanat et les services. Ses maçons, menuisiers, charpentiers et bijoutiers ont essaimé jusque dans les régions anglophones, où ils ont travaillé et formé les habitants à leur métier.

Critères ii et iv

Catégorie de bien

En termes de catégories de biens culturels, telles qu'elles sont définies à l'article premier de la Convention du Patrimoine mondial de 1972, il s'agit d'un *ensemble*.

Histoire et description

Histoire

L'île de Saint-Louis n'est peuplée qu'à l'arrivée des Européens. La région appartient alors au royaume du Walo ; elle est explorée par les Portugais, les Vénitiens et les Hollandais à partir du XVe siècle. Plusieurs initiatives, notamment au XVIIe siècle, entraînent l'établissement de peuplements dans la région. En 1633, les Français décident d'établir la première compagnie à Charte au Sénégal, la compagnie du Cap-Vert. En 1659, après quelques tentatives sans lendemain, Louis Caullier choisit pour implanter la compagnie une île située à l'embouchure du Sénégal. Plusieurs autres compagnies suivent la compagnie du Cap-Vert, et les Anglais occupent Saint-Louis à trois reprises, en 1693, 1779 et de 1809 à 1817.

L'île, initialement insalubre et inhospitalière, manque également de matériaux de construction, mais l'on découvre que les énormes amas d'huîtres peuvent servir à la production de chaux et à la construction de routes. Peu à peu, le peuplement de Saint-Louis développe ses activités commerciales : caoutchouc, cuir, or, ivoire, céréales, mais aussi traite des esclaves. À tout ceci s'ajoute la nécessité d'enseignement et de construction d'écoles.

Au début du XIXe siècle, le peuplement compte quelques 8 000 habitants. En 1828, un plan d'urbanisme instaure le tracé des rues et régule le développement de la ville ; il se sert, comme référence de base, des anciennes fortifications. Cependant, ce n'est qu'à partir de 1854 que la ville connaît un véritable essor, au moment de la nomination de Louis Faidherbe au poste de gouverneur. Ainsi, de 1854 à 1865, Saint-Louis s'urbanise. Elle devient capitale du Sénégal en 1872, et parvient à son apogée en 1895, en devenant la capitale de l'Afrique occidentale française.

À cette époque, Saint-Louis devient le premier centre urbain de l'Afrique subsaharienne, ainsi que le centre de diffusion d'activités culturelles et artistiques. Le premier musée de l'industrie, de l'ethnographie et de l'histoire d'Afrique occidentale y ouvre le 15 mars 1864. C'est aussi à cette époque qu'ouvrent des écoles et autres institutions et services publics, ainsi que le premier bataillon des tirailleurs sénégalais et un tribunal musulman.

La période de paix dans la colonie contribue au développement des activités économiques et commerciales, favorisant l'expansion et l'accroissement de l'influence de la ville. Pourtant, en 1902, Saint-Louis perd son statut de capitale d'Afrique occidentale française, et en 1957 celui de capitale du Sénégal. S'ensuivent alors le départ de la garnison française, des militaires et de leurs familles, et la fermeture de plusieurs bureaux et magasins ; en 1963, c'est au tour de la douane de fermer. Les effectifs de la population française chutent en flèche. Parallèlement, cependant, la population globale continue d'augmenter : de 55 600 en 1960, elle passe à 90 000 en 1976 et à 150 000 en 1997.

La ville se développe à la fois sur la Langue de Barbarie (la crête face à l'Océan) et à Sor, sur le continent. La vieille ville est surpeuplée, et certaines des structures anciennes manquent de s'effondrer. Un nouveau plan d'urbanisme est élaboré en 1983 pour contrôler la situation et assurer la protection des zones historiques. Actuellement, la ville connaît un regain économique (fondé sur la pêche et l'agriculture) et touristique (festivals internationaux, expositions, sports, etc.). L'université Gaston Berger ouvre ses portes en 1992. Un nouvel aéroport a récemment été inauguré à Saint-Louis pour faciliter l'accès à l'île. La croissance de la ville crée pour les autorités les difficultés que connaît toute grande ville africaine, avec entre autres des problèmes d'occupation illégale des sols et d'environnement.

Description

L'île de Saint-Louis s'articule en trois parties : le quartier Nord, le quartier Sud et la place Faidherbe avec le Palais du Gouvernement, au centre. Tout l'établissement est situé dans un magnifique lagon formé par les deux bras du Sénégal, qui le sépare de la partie maritime de la ville et du quartier Sor sur le continent. Sur son axe longitudinal, cette île longue et étroite, presque rectangulaire, fait 2500 mètres, et environ

350, en moyenne, en largeur. Le pont Moustapha Malick Gaye (anciennement Servatius) relie l'île à un bras de terre à l'ouest, la langue de Barbarie, qui la protège de l'océan. Le pont Faidherbe, édifié à la fin du XIXe siècle, relie la ville au continent et au quartier Sor. Le climat est tropical, avec une saison sèche de novembre à juin.

La zone proposée pour inscription se compose de la partie centrale de l'île de Saint-Louis, d'une superficie approximative de 350 x 1300 mètres. La zone tampon identifiée est principalement délimitée par les deux bras du fleuve Sénégal, à l'est et à l'ouest de la ville historique, et par d'étroites bandes de terre, d'environ 50 m, au nord et au sud de la zone proposée pour inscription.

Le tissu urbain de la vieille ville repose sur le plan orthogonal de 1828. Quatre rues la traversent du nord au sud, et un grand nombre de courtes allées d'est en ouest. Les pâtés de maisons présentent donc des dimensions différentes : 30 x 30 mètres, 30 x 75 mètres, et plus. L'île est enfermée dans un système de quais, qui servent de référence à toutes les rues sur l'axe est-ouest. Le tracé urbain donne à la ville son caractère particulier et sa spécificité. Du point de vue architectural et esthétique, la qualité des édifices coloniaux, de deux ou trois étages, se distingue dans leurs balcons de bois ou en fer forgé, leurs toits de tuiles rouges, les portes et les fenêtres aux persiennes de bois.

Parmi les principaux bâtiments historiques figurent l'ancien fort, l'hôtel du Gouvernement, le palais du Gouverneur, qui marque le centre de l'île, site du premier établissement. Cet ensemble a subi moult modifications au fil des siècles, particulièrement à l'intérieur, mais l'extérieur demeure identique, avec toutefois quelques ajouts. La cathédrale s'élève à côté du palais du Gouverneur ; construite avec la contribution volontaire des citoyens, elle a été achevée en 1828. Les casernes, appelées Rognat Nord et Rognat Sud, ont été construites en 1837 dans le centre ville, des deux côtés de la place Faidherbe. Avec le palais du gouverneur, elles forment une composition classique axée sur le pont Servatius. Le bâtiment de l'Assemblée régionale du fleuve existe depuis 1825, quoique d'abord sous une forme plus modeste. Il a été agrandi pour accueillir une école primaire en 1839, et, à partir de 1873, il abrite les archives coloniales. Par la suite, il sert de locaux à diverses instances publiques. Complexe relativement grand, il s'articule sur des pilastres et des balcons. Il est en bon état. Les autres ouvrages sont le pont Faidherbe, inauguré en 1897 (506 mètres de long), l'Hôpital, construit en 1822, et la Grande Mosquée du Nord, dont la construction commence en 1838.

Gestion et protection

Statut juridique

L'État sénégalais est propriétaire de l'île de Saint-Louis ; les bâtiments individuels, pour leur part, sont sous propriété mixte, et appartiennent à des autorités publiques, à des particuliers ou à des entités privées. Du fait des questions de succession, nombre des édifices ont plusieurs propriétaires, ce qui complique l'administration et la restauration.

Les instruments législatifs pour la protection et la gestion du centre historique de Saint-Louis comprennent la loi sur la protection des sites et des monuments historiques (71-

12/1971), le décret d'application de la loi (73.746/1973) et le décret constituant Saint-Louis en zone de rénovation urbaine (76-277/1977).

Gestion

La ville est dotée en 1928 d'un plan d'urbanisme, sur lequel se fonde son développement ultérieur.

En 1983, Louis Barge International prépare le premier plan d'urbanisme, le plan de sauvegarde, pour le centre historique de Saint-Louis. C. Pawlowski prépare le second plan en 1984. Un troisième plan comprenant des directives techniques, sous la responsabilité du Cabinet Archi + de Fodé DIOP, date de 1997. Il n'existe aucun plan de développement régional ayant un impact sur la ville historique.

L'urbanisme et la gestion sont sous la responsabilité des autorités publiques, notamment : le ministère de la Culture et le ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat (Dakar), ainsi que la municipalité de Saint-Louis. Les autorités collaborent avec le bureau d'Architecture des Monuments Historiques en ce qui concerne la mise en œuvre des directives. Le syndicat d'Initiative et de Tourisme et la Convention des Saint-Louisiens participent eux aussi, dans leurs domaines respectifs de compétences. Des itinéraires destinés aux visiteurs ont été identifiés, avec entre autres des visites des bâtiments historiques majeurs.

On constate cependant une pénurie de ressources, et particulièrement de techniciens qualifiés, pour contrôler les travaux et assister les propriétaires dans leurs projets.

Conservation et authenticité

Historique de la conservation

La conservation du tissu historique est jugée satisfaisante jusqu'au milieu du XXe siècle, c'est-à-dire jusqu'à ce que Dakar devienne capitale du Sénégal. Après cette date, la vieille ville pâtit du manque d'attention et de moyens, et se dégrade de plus en plus.

Le centre historique est inscrit sur la liste des sites protégés depuis 1975, et il a été déclaré zone de rénovation urbaine en 1976 (décret n°76-271).

Néanmoins, le nombre d'édifices en mauvais état, risquant l'effondrement, ne cesse d'augmenter. Les propriétaires et les occupants ont donc entrepris des réparations et des travaux *ad hoc* non autorisés, qui ont sapé le caractère des bâtiments historiques. Ces dernières décennies ont été le témoin de certains travaux de restauration, conduits par les autorités publiques sur les bâtiments historiques classés. La priorité a été donnée aux bâtiments et aux structures de valeur architecturale qui sont toujours en fonction ou qui menacent de tomber en ruines. Cependant, l'insuffisance des ressources a sérieusement limité les possibilités d'intervention publique. En fait, le mauvais état actuel n'est que le reflet de la situation économique. Il s'est avéré récemment nécessaire de démolir des édifices, pour des raisons de sécurité publique.

Authenticité

L'abandon de Saint-Louis en tant que capitale du Sénégal au profit de Dakar a gravement porté préjudice à la conservation de la vieille ville. Jusqu'à présent, la ville historique conserve son intégrité historique et son caractère, de même que la majorité de son tissu urbain authentique. Toutefois, l'état de conservation de bon nombre des bâtiments est insatisfaisant.

Évaluation

Action de l'ICOMOS

Une mission d'expertise de l'ICOMOS a visité le site en juin 2000.

Caractéristiques

La situation de la ville historique de Saint-Louis, sur une île à l'embouchure du fleuve Sénégal, lui confère une qualité particulière. Le plan régulier de la ville, le système de quais, l'architecture coloniale caractéristique et les bâtiments publics de Saint-Louis ajoutent encore à sa qualité particulière et à son identité. De plus, la ville a été un pôle culturel et économique qui a influencé toute l'Afrique occidentale, particulièrement au XIXe siècle.

Analyse comparative

La ville historique de Saint-Louis est une ville coloniale française, et peut donc se comparer à Gorée et à Rufisque, au Sénégal, et à Bingerville, en Côte d'Ivoire. L'île de Saint-Louis, toutefois, est très différente dans son tracé urbain et dans son caractère, par rapport à Gorée, déjà inscrite sur la Liste du patrimoine mondial. Mais les deux autres villes, non protégées, sont en mauvais état. Tout au long de son histoire de capitale, Saint-Louis s'est également constitué un patrimoine architectural plus important que celui de n'importe quelle autre ville d'Afrique occidentale.

Observations de l'ICOMOS

Le rapport de la mission d'expertise de l'ICOMOS a recommandé que l'île entière soit incluse dans la zone proposée pour inscription, considérant le fait qu'elle forme une unité indivisible. La zone tampon devrait être constituée par les deux bras du fleuve, s'étendant à 500 m en aval, et comprendre la « langue de Barbarie ».

De plus, le rapport pointe la nécessité d'établir un bureau spécial pour la gestion de conservation de la zone protégée, en mettant à la disposition de cette agence les compétences d'expert, les équipements et les ressources nécessaires.

Breve description

Fondée par les colons français au XVIIIe siècle, l'île de Saint-Louis s'urbanise au milieu du XIXe siècle. C'est la capitale du Sénégal de 1872 à 1957, et elle occupe une place culturelle et économique prépondérante dans l'ensemble de l'Afrique occidentale. La situation de la ville, sur une île à l'embouchure du fleuve Sénégal, son plan urbain régulier, son système de quais et son architecture coloniale caractéristique confèrent à Saint-Louis sa qualité particulière et son identité.

Recommandation

La valeur universelle exceptionnelle du site est reconnue. Au cours de la réunion du Bureau de juin 2000, il a été décidé que la proposition d'inscription soit renvoyée à l'État partie sous réserve que soient fournies des garanties quant à l'établissement rapide de bureaux et d'installations associés à une expertise et des ressources nécessaires pour la gestion du site sur le long terme. De plus, il a été recommandé que l'île entière soit incluse dans la zone proposée pour inscription, car on peut considérer qu'elle constitue une entité conceptuelle.

Suivant la recommandation du Bureau, l'État partie a fourni les garanties demandées et a assuré que le bureau local pour la protection de la zone historique serait rétabli avec le personnel nécessaire et placé sous la direction d'un architecte qualifié secondé dans sa fonction. Un comité chargé de la conservation de l'île de Saint-Louis sera établi et des fonds de fonctionnement seront fournis conjointement par l'État et l'agence pour le développement municipal ainsi que par des mécènes. De plus, l'État partie a accepté que l'île entière soit incluse dans la zone proposée pour inscription, tel que recommandé par le Bureau, les deux bras du fleuve formant la zone tampon.

Il est par conséquent recommandé que ce bien soit inscrit sur la Liste du patrimoine mondial sur la base des **critères ii et iv** :

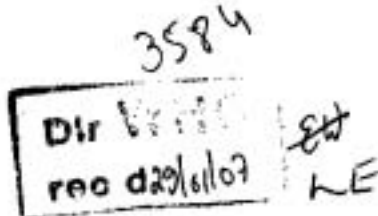
Critère ii La ville historique de Saint-Louis témoigne d'un important échange de valeurs et a influencé le développement de l'éducation, de la culture, de l'architecture, de l'artisanat et des services dans une grande partie de l'Afrique occidentale.

Critère iv L'île de Saint-Louis, ancienne capitale de l'Afrique occidentale, est un remarquable exemple de ville coloniale, caractérisée par un cadre naturel particulier, et illustre le développement du gouvernement colonial dans la région.

ICOMOS, octobre 2000

Dakar, le 12.6. JAN. 2007

Le Directeur



A

Monsieur Francesco BANDARIN
Directeur du Centre
du Patrimoine Mondial de l'UNESCO
7, place de Fontenoy
75 352 Paris 07 SP
FRANCE

Objet : Clarification des limites du bien C 956
Ile Saint-Louis du Sénégal et demande
d'extension de la zone tampon du bien

Monsieur le Directeur,

Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan de gestion et de mise en valeur du bien C 956 Ile Saint-Louis du Sénégal, j'ai l'honneur de porter à votre haute attention une clarification sur les limites du site et une demande d'extension de la zone tampon du bien.

1. La clarification :

Conformément au plan de sauvegarde et de mise en valeur du bien, nous avons l'honneur de préciser que la zone centrale du bien inscrit sur la Liste du patrimoine mondial couvre l'ensemble de la superficie de l'île Saint-Louis, berges et quais compris, ainsi que le pont Faidherbe tel que précisé sur le "Plan du périmètre et des zones protégés (clarification du périmètre de la zone centrale et proposition d'une extension de la zone tampon)" annexe 1 du présent courrier.

2. Demande d'extension de la Zone tampon

Pour des raisons de cohérence architecturale et dans le but d'assurer le futur du bien, nous proposons de revoir les limites de la zone tampon qui sera plus étendue que l'ancienne limite du bien. Le but recherché est la prise en compte de la dimension paysagère du site avec une zone tampon composée de trois parties, ZT1, ZT2 ET ZT3 selon la délimitation figurant sur le "Plan du périmètre et des zones protégées (clarification du périmètre de la zone centrale et proposition d'une extension de la zone tampon)" annexe 2 du présent courrier.

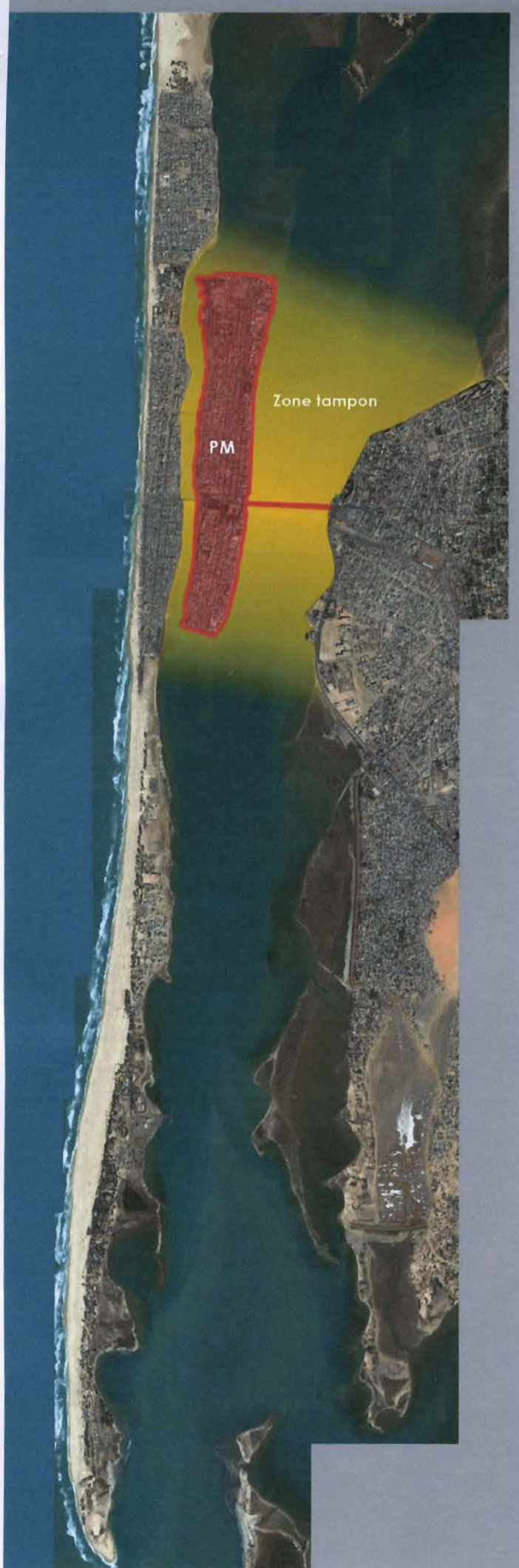
La zone ZT 1 : porte sur la Langue de Barbarie dans sa totalité, jusqu'à la brèche au sud, et au nord.


La zone ZT 2 porte sur les berges de Sor.

La zone ZT 3 correspond au fleuve et à ses berges, hormis le fleuve, elle englobe des espaces naturels inondables inconstructibles au nord et au sud.

En vous en souhaitant bonne réception, je vous prie de croire, **Monsieur le Directeur**, à l'assurance de mes salutations distinguées.





 PM : Périmètre du bien inscrit sur la liste du patrimoine mondial (décision du 24^e Comité du patrimoine mondial décembre 2000.

 Limite approximative de la zone tampon

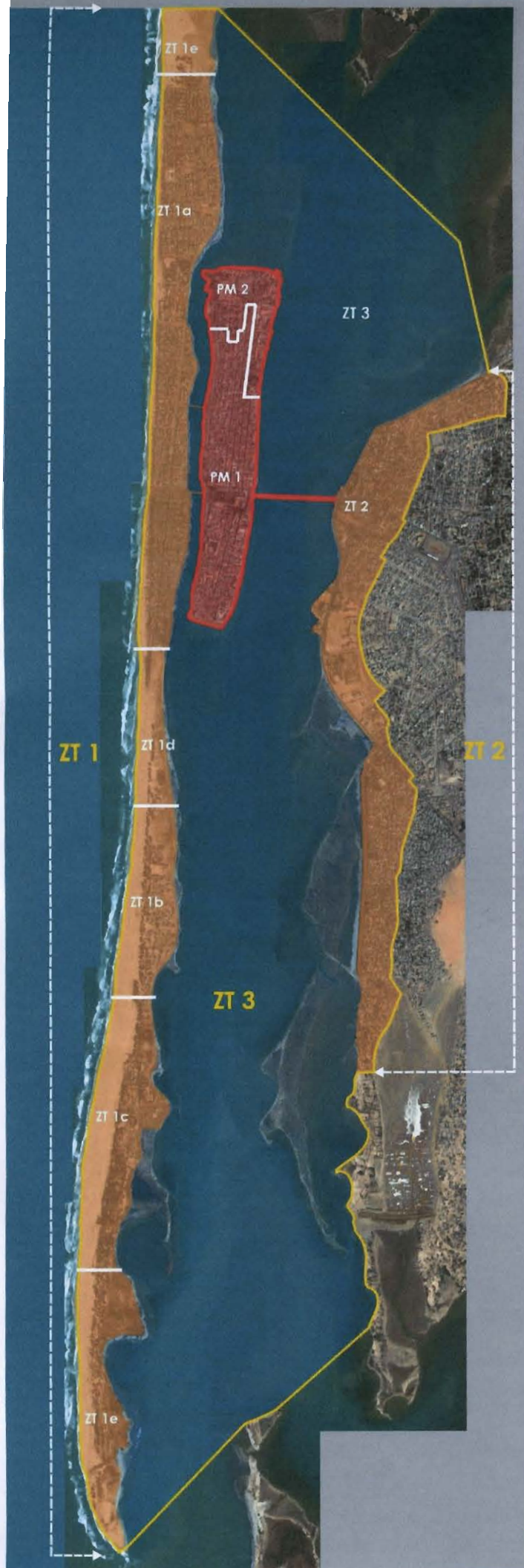
ANNEXE 1



Etabli en septembre 2006
Ile de Saint-Louis du Sénégal
Bien inscrit sur la Liste du patrimoine mondial

Carte schématique du périmètre et de la zone tampon de Saint Louis du Sénégal après l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial.

Document établi sur la base des décisions du Comité et de l'inventaire rétrospectif des dossiers d'inscription réalisés par le Centre du patrimoine mondial

Auteurs :
Elisabeth Blanc (architecte DPLG, France), Alain Coulon (architecte-urbaniste de l'Etat, France)
Suzanne Hirschi (architecte DPLG, France), Chérazade Nafa (architecte DPLG, France), Mari
Noël Tournoux (chargée de mission Convention France-UNESCO), et Delphine Deleneville et
Clément Verfaillie (étudiants architectes).



-  **PM** : Périmètre de la zone centrale du bien inscrit sur la Liste du patrimoine mondial.
-  **ZT** : Périmètre de la zone de protection (zone tampon étendue)

Etabli en septembre 2006

Ile de Saint-Louis du Sénégal

Bien inscrit sur la Liste du patrimoine mondial
N° C 956

ANNEXE 2

Plan du périmètre et des zones protégés (clarification du périmètre de la zone centrale et proposition d'une extension de la zone tampon)

Auteurs :

Elisabeth Blanc (architecte DPLG, France), Alain Coulon (architecte-urbaniste de l'Etat, France), Suzanne Hirschi (architecte DPLG, France), Chéhrazade Nafa (architecte DPLG, France), Marie-Noël Tournoux (chargée de mission Convention France-UNESCO), et Delphine Deleneuille et Clément Verfaille (étudiants architectes).

Island of Saint-Louis (Senegal)

No 956

1. BASIC DATA

State Party: Senegal

Name of property: Island of Saint-Louis

Location: Region of Saint Louis

Inscription: 2000

Brief Description:

Founded as a French colonial settlement in the 17th century, Saint-Louis was urbanised in the mid-19th century. It was the capital of Senegal from 1872 to 1957 and played an important cultural and economic role in the whole of West Africa. The location of the town on an island at the mouth of the Senegal River, its regular town plan, the system of quays, and the characteristic colonial architecture give Saint-Louis its distinctive appearance and identity.

2. ISSUES RAISED

Background

At its 30th Session (30 COM 7B.37) the World Heritage Committee invited the State Party to determine the boundaries of the property and redefine the buffer zone to include the Barbarie Tongue, in accordance with the guidelines of the SEP (*Safeguarding and Enhancement Plan*). This was in response to observations by the joint UNESCO – ICOMOS mission of 24 to 28 April 2006 which noted how the lack of clarity of the delimitation of boundaries of the property and its buffer zone made it difficult to set regulations.

Modification

On 26 January 2007 the State Party submitted details of the delineation of the property and asked for approval for an extension of the buffer zone.

At the time the property was inscribed, the State Party had agreed with ICOMOS recommendations that the whole island should be inscribed and that the buffer zone should consist of ‘two arms of the river’.

The State Party has now confirmed that the whole island, including beaches and quays and the Faidherbe Bridge, is considered to be the inscribed area. This is set out in an Annex to the report which consists of an annotated satellite view of the property.

Further the State Party proposes a revision and extension of the buffer zone. This will now be divided into three zones, and cover both banks of the river, the two channels in

between and some of the sea beyond the western river bank. Zone 1 covers the Barbary Tongue (the thin peninsula separating the river from the sea) and part of the sea; zone 2 covers land on the east bank of the river; Zone 3 covers the river and its banks to the north and south of the island.

These zones are annotated on a satellite map.

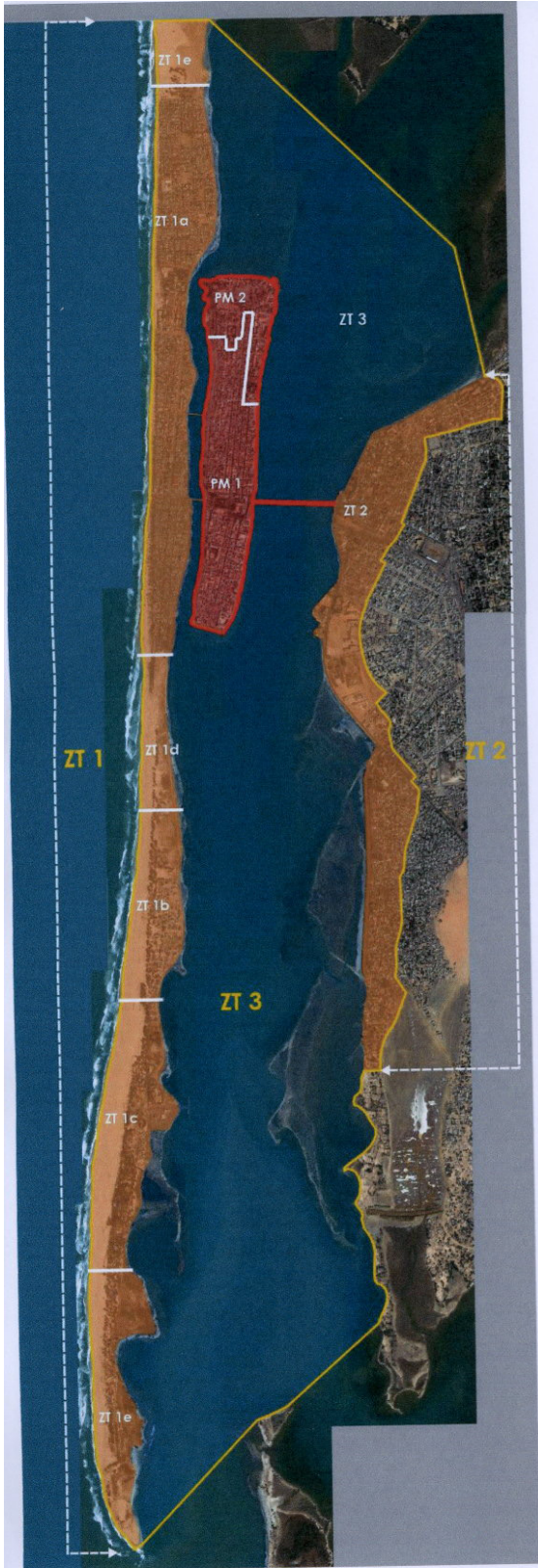
The boundary of the property is in line with the original intentions of the nomination; the proposed boundaries of the buffer zone provide adequate protection for the island property.

The documentation provided by the State Party needs to be augmented to establish precise mapped boundaries and areas. Details also need to be provided as to the protection arrangements in place for the buffer zones.

3. ICOMOS RECOMMENDATIONS

ICOMOS recommends that the confirmed delineation of the inscribed property of the Island of Saint-Louis (Senegal) be approved.

Further recommends that the State Party be invited to provide detailed maps and areas for the proposed buffer zones as well as details of protective arrangements.



- PM** : Périmètre de la zone centrale du bien inscrit sur la Liste du patrimoine mondial.
- ZT** : Périmètre de la zone de protection (zone tampon étendue)

Etabli en septembre 2006
Ile de Saint-Louis du Sénégal
 Bien inscrit sur la Liste du patrimoine mondial
 N° C 956

ANNEXE 2

**Plan du périmètre et des zones protégés
 (clarification du périmètre de la zone
 centrale et proposition d'une extension de la
 zone tampon)**

Auteurs :
 Elisabeth Blanc (architecte DPLG, France), Alain Coulon (architecte-urbaniste de l'Etat, France),
 Suzanne Hirschi (architecte DPLG, France), Chérazade Nafa (architecte DPLG, France), Marie-
 Noël Tournoux (chargée de mission Convention France-UNESCO), et Delphine Deleneuille et
 Clément Verfallie (étudiants architectes).

Annotated satellite view showing the boundaries of the property

Île de Saint-Louis (Sénégal)

No 956

1. IDENTIFICATION

État partie : Sénégal

Nom du bien : Île de Saint-Louis

Lieu : Région de Saint-Louis

Inscription : 2000

Brève description :

Fondée par les colons français au XVII^e siècle, Saint-Louis s'urbanisa au milieu du XIX^e siècle. Elle fut la capitale du Sénégal de 1872 à 1957 et joua un rôle culturel et économique prépondérant dans l'ensemble de l'Afrique occidentale. La situation de la ville sur une île à l'embouchure du fleuve Sénégal, son plan urbain régulier, son système de quais et son architecture coloniale caractéristique confèrent à Saint-Louis sa qualité particulière et son identité.

2. PROBLÈMES POSÉS

Antécédents

Lors de sa 30^e session (30 COM 7B.37), le Comité du patrimoine mondial invita l'État partie à déterminer les délimitations du bien et à redéfinir la zone tampon pour inclure la Langue de Barbarie, conformément aux directives du SEP (*Plan de sauvegarde et de mise en valeur*). Cette demande faisait suite aux observations de la mission conjointe UNESCO – ICOMOS du 24 au 28 avril 2006 qui remarqua que le manque de clarté dans la définition des délimitations du bien et de sa zone tampon rendait difficile la création d'une réglementation.

Modification

Le 26 janvier, l'État partie a soumis les détails de la délimitation du bien et demandé l'approbation d'une extension de la zone tampon.

À l'époque où le bien fut inscrit, l'État partie a accueilli favorablement les recommandations de l'ICOMOS en faveur d'une inscription de la totalité de l'île, les deux bras du fleuve servant de zone tampon.

L'État partie a maintenant confirmé que la zone inscrite englobait la totalité de l'île, y compris les plages, les quais et le pont Faidherbe. L'annexe du rapport en fait état dans une image satellite commentée du bien.

De plus, l'État partie propose une révision et une extension de la zone tampon. Celle-ci sera désormais divisée en trois zones, et englobera les deux rives du fleuve, les deux canaux de part et d'autre de l'île et une partie maritime au-

delà de la rive ouest. La zone 1 couvre la Langue de Barbarie (une péninsule étroite séparant le fleuve de la mer) et une partie maritime ; la zone 2 couvre une bande de terre sur la rive orientale du fleuve ; la zone 3 couvre le fleuve et ses rives en amont et en aval de l'île.

Ces zones sont indiquées sur l'image satellite.

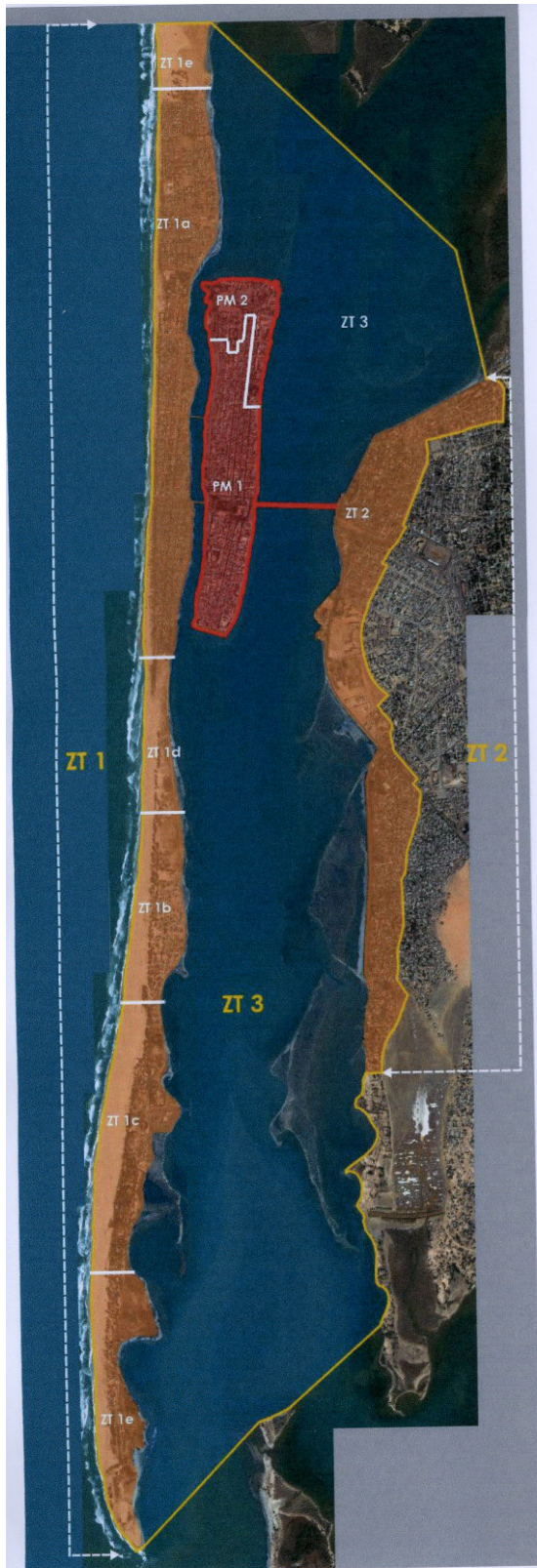
Les délimitations du bien correspondent aux intentions d'origine de la proposition ; les délimitations proposées pour la zone tampon offrent une protection adéquate au bien insulaire.

La documentation fournie par l'État partie doit être complétée par des cartes détaillées précisant les délimitations et les surfaces. Des détails supplémentaires restent à fournir concernant les dispositifs de protection des zones tampon mis en place.

3. RECOMMANDATIONS DE L'ICOMOS

L'ICOMOS recommande que le tracé confirmé du bien inscrit de l'Île de Saint-Louis (Sénégal) soit approuvé.

Il recommande aussi que l'État partie soit invité à fournir des cartes détaillées et des délimitations précises pour les zones tampon proposées, ainsi que des renseignements sur les mesures de protection.



- PM :** Périmètre de la zone centrale du bien inscrit sur la Liste du patrimoine mondial.
- ZT :** Périmètre de la zone de protection (zone tampon étendue)

Etabli en septembre 2006
Ile de Saint-Louis du Sénégal
 Bien inscrit sur la Liste du patrimoine mondial
 N° C 956

ANNEXE 2

**Plan du périmètre et des zones protégés
 (clarification du périmètre de la zone
 centrale et proposition d'une extension de la
 zone tampon)**

Auteurs :
 Elisabeth Blanc (architecte DPLG, France), Alain Coulon (architecte-urbaniste de l'Etat, France),
 Suzanne Hirschi (architecte DPLG, France), Chéhrzade Nafa (architecte DPLG, France), Marie-
 Noëli Tournoux (chargée de mission Convention France-UNESCO), et Delphine Deleneuveille et
 Clément Verfaillie (étudiants architectes).

Image satellite commentée indiquant les délimitations du bien